

HSBC Global Asset Management (France)

Investissement Responsable Rapport Loi Énergie-Climat

21/07/2023

[Annule et remplace la version publiée le 30 juin 2023]

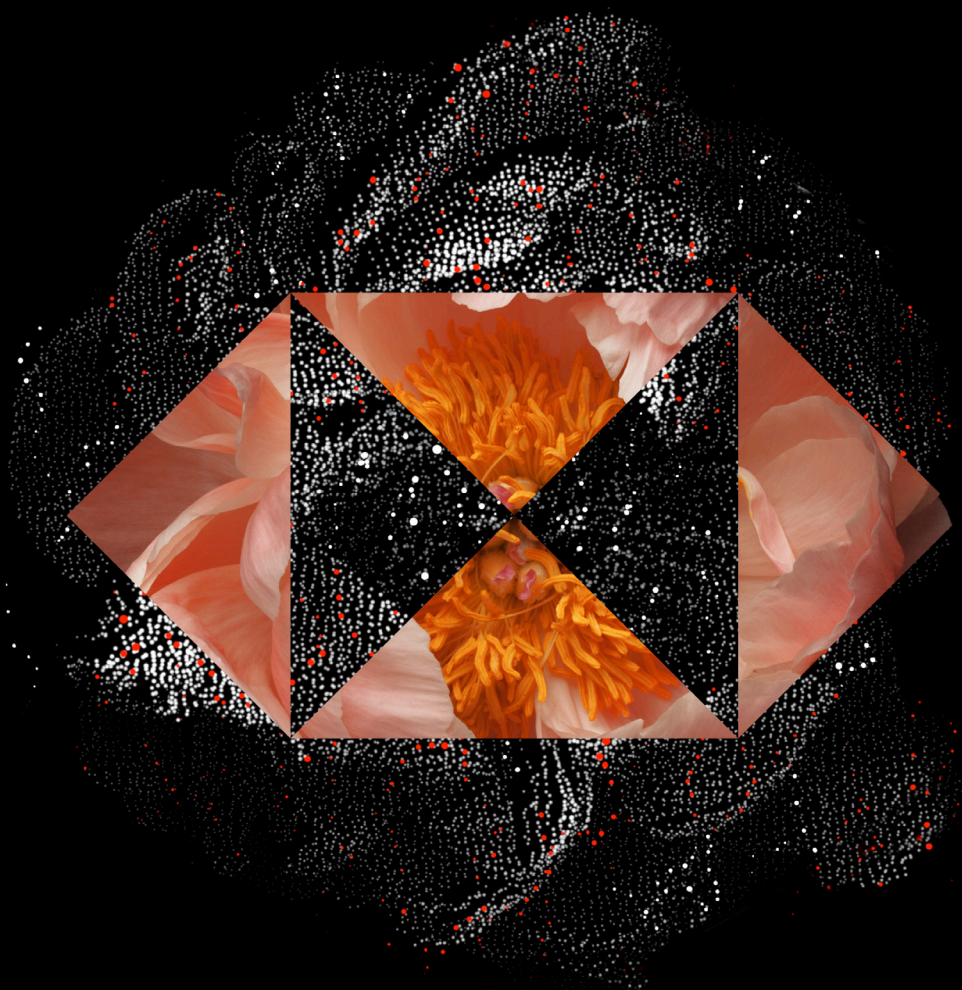


Table des matières

Section		Page
I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.		3
A	Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	4
B	Moyens internes déployés par l'entité.	13
C	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	20
D	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.	23
E	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.	28
F	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.	30
G	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	40
H	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.	43
I	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).	61
II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.		62
J	Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.	63
K	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.	65
L	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.	79
M	Politique d'engagement.	81
N	Références aux normes internationales.	82
III. Annexe		83

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

2022 a été une nouvelle année de progrès remarquables pour la finance durable en général et plus particulièrement pour le secteur de la gestion d'actifs. L'engouement persistant des investisseurs pour les solutions d'investissement durable a incité le secteur à approfondir l'intégration des facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Dans le même temps, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire a également favorisé une plus grande transparence et une meilleure communication d'informations sur les caractéristiques ESG des fonds pour les investisseurs.

La démarche générale globale de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de la gestion d'actifs au sein du groupe HSBC, dans laquelle s'inscrit HSBC Global Asset Management (France) n'a pas changé et reste articulée autour de trois piliers :

- (1) Nous œuvrons pour faciliter les flux de capitaux des investisseurs vers les entreprises qui sont le moteur de la transition vers une économie mondiale durable.
- (2) Nous avons l'obligation fiduciaire de veiller à ce que notre gestion des actifs pour le compte de nos clients permette d'obtenir des résultats environnementaux et sociaux positifs sur le long terme. Pas à pas, nous élaborons des stratégies pour réduire nos émissions de CO2 et aider nos clients à réduire les leurs.
- (3) Enfin, nous avons la responsabilité de faire entendre notre voix et d'user de notre influence auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et auprès des acteurs de notre secteur.

En 2022, nous nous sommes inscrits dans la démarche globale d'engagements pris par notre ligne métier qui a fixé des objectifs globaux de réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers pour la globalité des encours gérés partout dans le monde et annoncé une politique de désengagement du charbon thermique ambitieuse. En France, HSBC Global Asset Management (France) contribue aux engagements pris au niveau mondial.

HSBC Global Asset Management (France), les faits marquants en 2022.

- Encours durables gérés¹ de près de 22.9 milliards d'euros en France au 31.12.2022
- Gestion sous délégation d'un fonds actions internationales sur le thème de l'économie circulaire par nos équipes à Paris pour le compte de la SICAV luxembourgeoise HSBC Global Investment Funds
- Nomination d'une Responsable des Actions Thématiques – Climat, Transition Verte, Economie Circulaire
- Nouvelle politique globale relative au charbon thermique appliquée à la France
- Obtention d'un nouveau label « Relance » pour le fonds HSBC Small Cap France
- Nouveaux fournisseurs de données ESG : HSBC Global Asset Management (France) a souscrit un contrat local avec Ethifinance pour avoir accès une base de données ESG couvrant les PME et ETI cotées françaises et européennes. HSBC Asset Management a souscrit des contrats globaux avec Iceberg Datalab (données sur la biodiversité) et avec MSCI pour le module climat (données de Carbon Value At Risk) dont bénéficie également l'entité en France.

¹ Encours durables ou fonds durables : comprend tout fonds d'investissement qui tient compte de critères financiers et extrafinanciers dans sa stratégie d'investissement et sa sélection de titres et qui est classé article 8 ou article 9 selon le règlement européen SFDR.

Démarche d'intégration ESG.

A noter les informations présentées sur les initiatives ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

HSBC Global Asset Management (France) a développé une approche d'investissement responsable, lançant son premier fonds d'investissement socialement responsable en France en 2001. Plus globalement, la ligne métier globale à laquelle HSBC Global Asset Management (France) appartient, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006.

HSBC Asset Management est convaincue de la nécessité d'intégrer les facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement pour pouvoir générer des performances ajustées du risque adéquates à long terme pour nos clients et pour accompagner la transition vers une économie et une société durable. Nous soutenons et reconnaissons la contribution que nous pouvons apporter aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, au Pacte mondial de l'ONU et à la transition mondiale vers une économie bas-carbone telle qu'inscrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Les enjeux ESG peuvent avoir d'importantes répercussions sur la performance des entreprises. Le changement climatique, la rareté et la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, ainsi que la rémunération des dirigeants, entre autres exemples, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent les prises de décisions d'investissement plus avisées. A fin décembre 2022, plus de 20 000 émetteurs d'instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles à tous les analystes et les gérants de HSBC Asset Management dans le monde y compris ceux basés à Paris.

Les processus de recherche et d'investissement sont renforcés en permanence et intègrent les principes du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Notre équipe de recherche ESG globale a développé la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans l'analyse et la notation ESG afin d'avoir une vision plus complète de la performance des entreprises et donc renforcer la pertinence de nos décisions d'investissement.

Le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons est une autre dimension essentielle de notre approche et nous apportons des améliorations en revoyant les normes de bonnes pratiques sur les thèmes les plus pressants tels que le climat, le capital naturel et les droits de l'homme, pour ne citer que ceux-là. En plus d'une équipe globale au niveau de HSBC Asset Management dédiée à l'engagement et au dialogue actionnarial, les analystes et gérants de portefeuilles actions actifs ainsi que les analystes crédit sont en contact direct avec des sociétés tout au long du processus d'investissement, que ce soit avant ou après la période d'investissement, et assurent un suivi des problématiques ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs interactions.

En 2022, les processus de notation et d'intégration des scores ESG ont été encore améliorés en se concentrant sur deux priorités : rendre l'évaluation interne plus pertinente et plus complètes en ajoutant de nouveaux critères d'évaluation (alignement aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), diversité, biodiversité...) et déployer nos équipes d'experts sectorielles (virtual sector teams – VSTs) pour élaborer des cadres analytiques pour les différents secteurs utilisés par tous nos gérants où qu'ils soient dans le monde y compris en France.

– **Mieux mesurer la durabilité.**

HSBC Asset Management a notamment élaboré de nouveaux scores de contribution à la durabilité, des indicateurs reflétant entre autres la contribution des entreprises à l'atteinte des ODD. Celle-ci est mesurée en calculant l'alignement du chiffre d'affaires net de chaque émetteur en portefeuille sur ces ODD.

– **Faire converger la durabilité et la création de valeur.**

Forte de plus de 20 ans d'expérience de l'intégration ESG, HSBC Asset Management a renforcé l'an dernier sa « matrice de matérialité » pour retenir les critères ESG les plus pertinents sur le plan financier et ce d'une manière différenciée en fonction de la nature du secteur d'activité auquel l'entreprise analysée appartient. En décembre 2021, HSBC Asset Management a constitué 12 équipes d'experts sectorielles (virtual sector teams - VSTs) dans le but de mieux exploiter les données ESG et d'apporter une granularité accrue et une expérience concrète et approfondie des entreprises au processus de notation des risques dans toutes les classes d'actifs et les zones géographiques.

Le rôle de ces centres d'excellence sectoriels, est notamment de définir et d'évaluer les matrices de matérialité ESG spécifiques à un secteur ou à une industrie qui sont la première étape de notre modèle propriétaire de notation ESG. Celle-ci identifie en effet les principaux enjeux propres au secteur, les tendances qui vont dicter son évolution dans le futur ainsi que les évolutions réglementaires à même d'influencer les modèles économiques des acteurs du secteur analysé. A titre d'exemples, dans le secteur financier, ce sont les questions de gouvernance et en particulier les questions de corruption qui influencent le plus les fondamentaux financiers, alors que dans les industries extractives, ce sont plutôt les critères environnementaux, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre, pollution, traitement de l'eau.

HSBC Asset Management est consciente de l'impact négatif que les risques de durabilité ou ESG peuvent avoir sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, nous cherchons à intégrer toutes les problématiques importantes en matière de durabilité au sein de notre processus d'investissement.

Le thème du changement climatique est l'un de ceux sur lequel nous mettons l'emphase, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité des évolutions qu'il engendre. En effet, même une transition ordonnée aura une incidence sur le mode fonctionnement actuel et futur des entreprises. Ces évolutions sont déjà sources de risques et d'opportunités d'investissement et cette tendance ne peut que s'accélérer à l'avenir.

D'une manière plus générale, si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels nous investissons, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients.

Soutien à la transition vers la neutralité carbone pour un impact positif sur l'économie réelle.

En juillet 2021, HSBC Asset Management a adhéré à l'initiative « Net Zero Asset Managers », qui encourage les sociétés d'investissement du monde entier à gérer leurs actifs en fonction de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Dans le cadre de cette initiative "Net Zero Asset Managers", nous avons fixé comme objectif d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble des actifs sous gestion, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C.

Notre ligne métier s'est fixée un objectif intermédiaire à l'échelle mondiale, dans le cadre duquel elle s'est engagée pour 38% du total des actifs sous gestion (sur la base des chiffres de 2019), en visant une réduction de 58% d'ici 2030 de l'intensité des émissions de carbone (tCO2e/\$Mn investi) à travers les émissions de scope 1 et 2 pour ces actifs (par rapport à 2019). Cet objectif intermédiaire sera révisé au moins tous les cinq ans, afin d'accroître la proportion des actifs sous gestion concernée, jusqu'à parvenir à une couverture de 100 % des actifs gérés au niveau mondial. Actuellement, les actifs concernés par cet objectif sont les actions cotées et les obligations d'entreprises. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie.

En septembre 2022, HSBC Asset Management a publié sa politique de sortie progressive du charbon thermique, qui fixe un calendrier pour les fonds de gestion active, afin d'exclure les entreprises actives dans le charbon thermique des portefeuilles, d'ici 2030 dans l'UE et l'OCDE, et d'ici 2040 au niveau mondial. Nous engagerons également des discussions directement auprès équipes de direction des entreprises dont les plans de transition ne sont pas adaptés.

Grâce à la participation de HSBC Asset Management à l'initiative Climate Action 100+ depuis sa création en 2017, nous dialoguons avec un nombre croissant d'entreprises figurant parmi les principales sociétés émettrices de gaz à effet de serre au monde pour déterminer les mesures indispensables à la réduction de leur impact climatique. HSBC Asset Management a également été l'un des signataires fondateurs de l'initiative One Planet Asset Managers, lancée en 2019. Cette initiative réunit des fonds souverains et des sociétés de gestion d'actifs de premier plan afin d'accélérer l'intégration des enjeux liés au changement climatique dans la gestion de vastes portefeuilles d'actifs à long terme, et ainsi d'améliorer les performances à long terme.

S'engager pour préserver la biodiversité.

Les initiatives que HSBC Asset Management a prises depuis 2020 nous ont permis d'accroître notre engagement à réduire les risques liés à la biodiversité dans nos activités d'investissement. La biodiversité est l'un des thèmes identifiés dans notre plan d'engagement actionnarial et de dialogue avec les entreprises. De plus, d'une manière extrêmement concrète, en 2022 et 2023, HSBC Asset Management a voté contre la réélection de plusieurs administrateurs en lien avec des problématiques liées à la biodiversité et notamment, leur non prise en compte dans la stratégie des entreprises concernées.

En 2022, nous avons participé activement aux groupes de travail de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, notamment ceux consacrés aux politiques publiques, à la fixation d'objectifs et à l'évaluation des impacts, participé aux consultations et aux programmes pilotes de la Task Force for Nature Related Financial Disclosures (TNFD). Nous avons également adhéré au nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité adopté lors de la COP15 qui prévoit la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030. Cela inclut des engagements pour lutter contre la perte de biodiversité et d'écosystème.

Des solutions d'investissement innovantes, diversifiées et ambitieuses

HSBC Asset Management a pris l'engagement stratégique de concevoir des produits et des solutions dédiés au climat et à respecter son engagement « net zéro ». Les infrastructures durables, les technologies propres et les solutions reposant sur le capital naturel ont besoin de financements et nous nous efforçons de mettre en place les expertises d'investissement et les fonds nécessaires pour faciliter les flux de capitaux.

Nous avons l'intention de poursuivre le développement de notre gamme de fonds durables¹ dans toutes les classes d'actifs et les stratégies, et d'accroître l'intégration des critères et risques ESG dans notre gamme de produits existants lorsque cela est dans l'intérêt des investisseurs.

En 2022, HSBC Asset Management a lancé 24 fonds durables² dans nos différents bureaux à travers le monde.

En France, les équipes de gestion actions ont notamment lancé le fonds de droit luxembourgeois HSBC GIF Global Equity Circular Economy, classé article 9 selon la réglementation européenne SFDR. Ce fonds investit majoritairement dans des sociétés qui contribuent activement à la transition vers une économie mondiale circulaire, tout en intégrant des caractéristiques ESG. Le fonds est un compartiment de la SICAV Luxembourgeoise HSBC Global Investment Funds.

¹ Fonds durables : comprend tout fonds d'investissement qui tient compte de critères financiers et extrafinanciers dans sa stratégie d'investissement et sa sélection de titres et qui est classé article 8 ou article 9 selon le règlement européen SFDR.

² Encours durables ou fonds durables : comprend tout fonds d'investissement qui tient compte de critères financiers et extrafinanciers dans sa stratégie d'investissement et sa sélection de titres et qui est classé article 8 ou article 9 selon le règlement européen SFDR.

Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.

Publication internet

La démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC) est présentée sur le site internet www.assetmanagement.hsbc.fr. Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales présentées, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris par HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

- Les politiques, les rapports annuels et la communication relative à la réglementation SFDR sont regroupés et mis à disposition sur une [section publique de notre site internet](#) qui est mise à jour régulièrement.

Politiques relatives à l'investissement responsable

Nos politiques d'investissement responsable définissent au niveau mondial, y compris en France, la façon dont nous mettons en œuvre nos convictions en matière de développement durable dans le cadre de notre activité d'investissement. Nous avons adopté diverses politiques qui régissent la façon dont nous abordons un certain nombre d'enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme et les armes interdites. Ces politiques sont examinées régulièrement pour refléter l'évolution de notre réflexion, ainsi que les attentes de nos clients et des autorités de réglementation.

- Politique Investissement Responsable
- Procédures de mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable
- Politique relative au changement climatique
- Politique relative à la biodiversité
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne
- Politique de vote mondiale
- Politique d'exclusion des armes
- Politique relative à l'exclusion du charbon thermique – nouvelle politique publiée en 2022

Rapports annuels

- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote en Europe continentale
- Rapport annuel global d'investissement responsable à l'attention des investisseurs professionnels : [Rapport d'Investissement Responsable 2022](#)

Exigences de la réglementation SFDR

- Méthodologie et définition d'un investissement durable
- Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4
- Par ailleurs, notre site internet propose une section dédiée aux produits article 8 et article 9 selon SFDR qui sont distribués par HSBC Global Asset Management (France). Listes SFDR Article 8 et Article 9 des [fonds ouverts – traditionnels](#) et des [fonds ouverts – alternatifs](#).
- En 2022, nous avons créé une section – Information ESG - pour chacun de ses fonds ouverts reprenant l'ensemble des obligations relatives à l'article 11 de SFDR.

- En 2022, une nouvelle section dédiée à la communication de la stratégie climat du métier HSBC Asset Management a été créée sur le site internet [Objectif Net Zero](#). Cette section a pour objectif d'informer

souscripteurs ou clients des évolutions et initiatives réalisées par HSBC Asset Management pour mener à bien son ambition de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

- Nous publions aussi dans la section [Nos fonds du site internet](#) la documentation liée aux labélisations ISR de nos portefeuilles en particulier les rapports extra-financiers et les codes de transparence.

Communication ciblée

L'équipe commerciale communique directement auprès de nos investisseurs professionnels :

- Sur les évolutions de leur portefeuille relatives aux critères ESG.
- Dans le cadre de l'implémentation de la réglementation sur la finance durable.
- Et par le biais de campagnes de sensibilisation autour des thèmes ESG.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Classification des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021.

A fin décembre 2022, HSBC Global Asset Management (France) gérait 45 portefeuilles classés article 8 ou article 9, qui se répartissaient en 19 OPC (Organisme de Placement Collectifs- Fonds ou SICAV) ouverts et 26 produits dédiés, et, fournissait 2 prestations de conseil en investissement.

Parmi les 19 OPC ouverts, 15 sont labellisés ISR, 4 d'entre eux ont des labels supplémentaires comme repris dans la liste page suivante.

Le montant des encours de ces portefeuilles et de ce conseil en investissement s'élevait à 22.9 Milliards € soit 59% des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Il est à noter que le périmètre des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour ce reporting ne comporte pas les délégations de gestion financière reçues et représente 38,8 Milliards¹ € à fin décembre 2022.

Pour consulter la liste complète des fonds durables relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR distribué par HSBC Global Asset Management (France), veuillez-vous référer à notre site internet. Les produits alternatifs étant ouverts à la commercialisation aux clients professionnels uniquement, veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

Investisseurs non-professionnels

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

Investisseurs professionnels

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

[Fonds ouverts – alternatifs](#)

Notre classification SFDR

Article 8 : Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable.

Article 9 : Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe DNSH*.

* DNSH ou Do Not Significantly Harm c'est-à-dire "ne pas causer de préjudice important"¹. Le test de DNSH, qui consiste à vérifier que ces investissements "ne causent pas de préjudice important" à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, est pris en compte en éliminant des activités jugées préjudiciables aux enjeux de développement durable selon nos politiques d'exclusions et les standards internationaux.

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

A noter les informations présentées sur les initiatives ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

HSBC Asset Management participe activement à un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition. Les Conférences des Parties (COP) restent un temps fort de notre calendrier annuel et plusieurs de nos experts ont assisté à la COP27 sur le climat en Égypte et à la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Le climat et la biodiversité sont en tête de liste de nos priorités et nous continuerons de soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

S'agissant du volet social, HSBC Asset Management s'est associé à l'Impact Investment Institute pour promouvoir une transition juste afin d'atténuer les éventuelles conséquences sociales négatives de cette transition et saisir les opportunités qui en découlent. Finance for Biodiversity, UNPRI, One Planet Initiative et Climate Action 100+ sont d'autres initiatives prioritaires pour notre Groupe.

La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management dans l'ordre chronologique. Ces initiatives influencent la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.

2006



Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Asset Management a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006.

Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Asset Management avait participé au groupe d'experts initial chargé d'élaborer ces principes.

Nous nous sommes publiquement engagés à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, nous avons pris en compte les enjeux ESG dans nos processus d'analyse et de décision d'investissement, en intégrant nos analystes ESG dans nos équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes.

2007



Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) : HSBC Asset Management est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.

2015

Montreal Carbon Pledge : HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Montréal Carbon Pledge en septembre 2015 et s'est engagée à calculer et à publier l'empreinte carbone de ses portefeuilles chaque année. Les publications annuelles constituent un pilier essentiel de notre engagement à rendre compte des mesures prises et des progrès réalisés pour lutter contre le risque climatique.

¹ Source : Journal officiel de l'UE 2021 /C 58/01

2017



Climate Action 100+ : HSBC Asset Management a été un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative collective sur cinq ans, menée par des investisseurs auprès d'émetteurs de gaz à effet de serre d'importance systémique et d'autres entreprises mondiales, qui ont l'opportunité de guider la transition vers des énergies propres et de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.

2019

One Planet Asset Manager Initiative : HSBC Asset Management est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Asset Management a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.

2020



Finance for Biodiversity Pledge : HSBC Asset Management compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité, fixer des objectifs en matière d'impacts et publier un rapport d'ici 2025.

2021

Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMi) : HSBC Asset Management est signataire de la NZAMi depuis 2021 et nous avons publié notre première série d'objectifs intermédiaires à l'échelle mondiale en 2022.

2022

Blue Carbon Pledge : HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Blue Carbon, un programme mondial visant à atténuer les effets du changement climatique par la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle axe actuellement ses travaux sur les mangroves, les marais intertidaux et les herbiers marins. L'initiative Blue Carbon réunit des gouvernements, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des communautés locales du monde entier.

Une liste plus exhaustive est présentée par thème en annexe du rapport.

Labels des fonds articles 8 et 9 labellisés.

Classification SFDR	Fonds ouverts	Label			France	
		ISR	Greenfin	Toward sustainability	Relanc	CIES
Article 8	HSBC EE ISR Actions Monde	X				
Article 8	HSBC EE ISR Actions Euro	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	X				
Article 8	HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC Profil Actions Responsables	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Balanced	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Dynamic	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euroland Equity	X		X		
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Global Equity	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Moderate	X				
Article 9	HSBC EE Actions Europe Transition verte	X				
Article 9	HSBC Responsible Investment Funds – Europe Equity Green Transition	X	X	X		
Article 8	HSBC Small Cap France					X

HSBC Global Asset Management (France) a documenté les critères d'éligibilité, et déposé des demandes pour obtenir des labellisations pour certains de ses fonds ouverts auprès des organismes de certification suivants.



15 fonds ouverts labélisés

L'investissement ISR vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. En influençant le comportement et les normes de gouvernance des entreprises, les investissements ISR favorisent une économie plus responsable.



1 fonds ouvert labélisé

Le label Greenfin a été créé pour encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités « green part ». Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. Les entreprises sont présentes dans des activités éco-sectorielles définies.



2 fonds ouverts labélisés

Afin de définir des exigences minimales pour les produits financiers durables, Febelfin (Fédération belge du secteur financier) a développé une norme de qualité incarnée par le label "Towards Sustainability". Il garantit un processus de gestion dans le respect des grands principes de l'investissement responsable, l'implémentation d'une démarche climat et du principe « avoiding harm » (« éviter de nuire »), ainsi que la publication de politiques d'investissement sur les sujets sociétaux les plus controversés.



1 fonds ouvert labélisé

Le label « Relance » vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non.



4 fonds ouverts labélisés

Le label CIES labellise les fonds d'épargne salariale. Les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale (i.e. représentation des salariés, qualité du dialogue social, prise en compte de l'ensemble des parties prenantes dans et n dehors des entreprises, qualité de l'emploi, réduction des inégalités, ...)

B. Moyens internes déployés par l'entité.

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

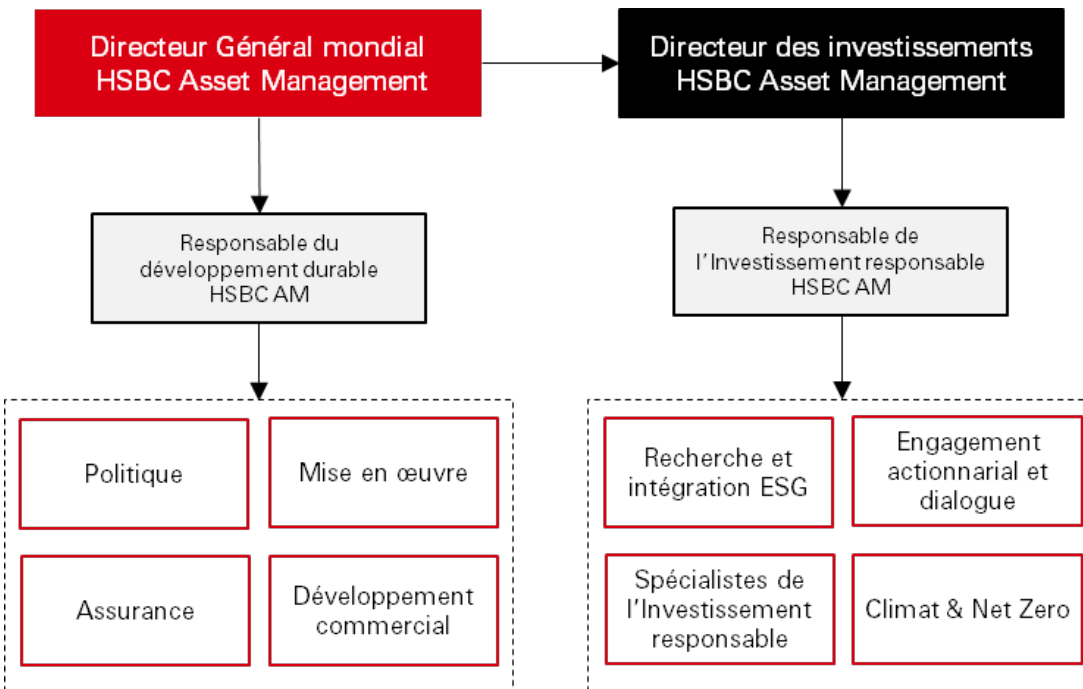
Dans le cadre de notre démarche durable et d'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble de nos activités, la mobilisation et l'engagement de nos collaborateurs est un enjeu essentiel. L'ensemble de nos équipes participent au déploiement de notre stratégie d'investissement responsable et l'intégration des critères extra-financiers dans notre processus d'investissement ne relève pas uniquement de nos équipes dédiées à l'ESG mais de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes internes.

Les équipes dédiées à l'investissement responsable.

Pour accompagner et superviser le développement de notre activité d'investissement responsable, et ce dans tous les centres de gestion dans le monde y compris la France, nous nous appuyons sur deux équipes dédiées :

- L'équipe « Développement Durable »
- L'équipe « Investissement Responsable »

Ces deux équipes sont intégrées dans la ligne métier de la gestion d'actifs de HSBC. Elles travaillent en étroite collaboration et viennent en support de toutes les équipes d'investissement, y compris celles de HSBC Global Asset Management (France), pour l'intégration des critères extra-financiers dans nos processus d'investissement et la définition de nos politiques. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres, New-York et Hong-Kong.



Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement.

L'équipe « Développement Durable », composée de 5 professionnels, a pour mission de définir les politiques globales et engagements du groupe. Ce pôle est segmenté en quatre équipes distinctes :

Fonction	Objectif
Politique 2 personnes	Responsable de la définition et de l'intégration de nos politiques d'investissement dans l'ensemble de nos activités d'investissement.
Assurance 1 personne	Responsable de démontrer à nos clients et régulateurs que nous nous conformons à nos engagements en termes d'investissement responsable.
Mise en œuvre 1 personne	Responsable de veiller à ce que nos objectifs de transformation soient effectivement réalisés et intégrés dans l'ensemble de nos activités.
Développement commercial 1 personne	Soutenir le business et diriger des projets commerciaux clés, avec l'objectif principal de fournir à nos clients des produits et des solutions compétitives.

Au 31.12.2022

Le pôle "Investissement Responsable", composé de 19 professionnels, est en charge d'accompagner les équipes de gestion dans l'intégration des critères ESG et de développer des solutions d'investissement durable. Ce pôle est segmenté en quatre équipes distinctes :

Fonction	Objectif
Recherche & Intégration 5 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coordonner la prise en compte des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants et en fournissant des notes d'analyses sectorielles et thématiques. ◆ Assure la couverture des données extra-financières et gère les relations avec les prestataires externes.
Engagement actionnarial et dialogue 7 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Superviser des problématiques portant sur la gouvernance, qui comprend à la fois le vote et l'engagement à l'échelle mondiale. ◆ Engager des dialogues à la fois avec les entreprises individuellement mais également par le biais d'initiatives collaboratives.
Climat & Net Zero 3 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration de la stratégie de HSBC Asset Management en matière de changement climatique. ◆ Veiller à ce que les considérations climatiques soient intégrées à l'ensemble de notre plateforme d'investissement à travers le monde.
Spécialistes de l'investissement Responsable 4 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Veiller à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement et à la qualité des services fournis. Cette équipe travaille dans une grande proximité avec les équipes de gestion et d'analyse dans l'intégration ESG et les assiste dans le développement de nouveaux produits et solutions de gestion ESG, thématiques ou intégrant des objectifs d'alignement avec les accords de Paris.

Au 31.12.2022

Les équipes de gestion

Chez HSBC Asset Management, l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les deux équipes dédiées à l'ESG mentionnées ci-dessus. Depuis 2010, les considérations ESG ont été intégrées aux stratégies de gestion de tous nos portefeuilles. Notre base de données ESG propriétaire couvre désormais plus de 20 000 instruments financiers à fin décembre 2022. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous nos gérants de portefeuille et analystes, ce qui permet de systématiser l'intégration de considérations ESG dans la prise de décision pour tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

Aussi, forts de notre expérience de plus de 20 ans dans l'intégration des critères ESG, 12 équipes d'experts sectorielles (Virtual sector teams - VST) ont été mises en place pour recueillir les données ESG des différents secteurs

à travers toutes les classes d'actifs et zones géographiques. Les VST sont composés de plus de 120 professionnels et professionnelles de l'investissement dans le monde.

Pilotées par le responsable de la Recherche et de l'intégration ESG, les VST sont composées de spécialistes de l'Investissement responsable ainsi que d'analystes crédit et de gérants-analystes actions. Chargées de mener des recherches sectorielles, de superviser les checklists ESG, d'établir des notations ESG et d'aligner les initiatives de d'engagement actionnarial sur les problématiques ESG, ces équipes sont une composante clé de notre plateforme d'intégration ESG. Les checklists ESG sectorielles ont vocation à anticiper les risques et les opportunités ESG pour les trois piliers E, S et G au sein de chaque secteur. Elles résument les enjeux ESG les plus importants - ceux dont la matérialité financière potentielle est la plus élevée - et définissent des stratégies pour établir le dialogue avec les entreprises/émetteurs. Les checklists spécifiques à chaque secteur intègrent les tendances ESG, les réformes réglementaires et les lignes directrices qui leur sont applicables.

Au niveau de HSBC Asset Management, nous avons estimé à près de 22%, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement¹.

Les équipes autres que la gestion

Enfin, au sein de chaque entité dont HSBC Global Asset Management (France), des équipes autres que celles de la gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers. L'objectif est de renforcer la surveillance de notre activité d'investissement responsable en impliquant les fonctions suivantes :

Le **Chief Control Office** (3 personnes) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle. Plus précisément, elle est en charge de :

- Assister les gérants dans l'identification et l'évaluation des risques opérationnels, notamment en coordonnant la documentation et la mise à jour régulière des cartographies des risques y compris les risques ESG
- Vérifier le respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires locales et jouer un rôle de conseil et d'analyse critique sur les dispenses aux procédures
- Analyser, rapporter les incidents et suivre les plans d'actions associés

Le **département Conformité** (5 personnes) qui a pour mission de former et de conseiller les opérationnels et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, nous estimons que 0.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Risques d'Investissement** (5 personnes) est dédiée à l'analyse, à la surveillance et la vérification des risques d'investissement des portefeuilles. Elle exerce une mission de contrôle des risques d'investissement au sens large, incluant les risques de marché, de contrepartie, de crédit, de liquidité et de performance, ainsi que les risques de modèles. Le risque de durabilité complète cette supervision du risque d'investissement, l'équipe Risques d'Investissement détermine les principaux facteurs de risque en matière de durabilité des fonds gérés puis établit un dispositif de surveillance de ces facteurs en fonction de la stratégie d'investissement durable des fonds en définissant des limites d'alerte internes sur chaque indicateur de durabilité. En moyenne, nous estimons que 2 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG

Elle s'assure que le niveau de gouvernance approprié est appliqué en examinant les politiques internes liées à la durabilité et en participant aux différents comités ESG mis en place au sein de HSBC Asset Management et HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 personnes) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. Elle est responsable de la saisie et du

¹ Nous avons souhaité conserver un périmètre global pour l'estimation des ressources dédiées à la prise en compte des critères extra-financiers dans la plateforme d'investissement car nos équipes dédiées à l'investissement responsable sont transverses et dépendent directement de HSBC Asset Management qui est la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres et Hong-Kong.

contrôle du respect des limites découlant des restrictions d'investissement, de la politique d'investissement, des lois applicables et de la réglementation. Cette équipe est en charge d'alerter le gérant de portefeuille, son responsable hiérarchique ainsi que les fonctions de contrôle locales en cas de non-respect. En moyenne, nous estimons que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG

L'équipe **Juridique** (7 personnes) est en charge des actes juridiques relatifs aux produits et à la société de gestion. Elle exerce une mission de surveillance et de vérification des risques juridiques et réglementaires incluant les exigences réglementaires en matière de durabilité. En moyenne, nous estimons que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (12 personnes) est chargée d'accompagner nos clients pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture).

Les ingénieurs produits disposent d'une vision transversale sur l'ensemble des activités et assurent la gouvernance de l'offre produit (incluant la prise en compte des préférences en matière de durabilité - MIFID II, la production des EET) ainsi que la gestion des projets liés à l'investissement responsable : intégration de critères extra-financiers dans le design du produit en conformité avec la classification SFDR, AMF et interne HSBC, lors de la conception ou de la transformation des produits : prise en compte des critères définis dans les cahiers des charges des labels pour les produits labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Towards Sustainability,...), mise à jour de la documentation requise (code de transparence...) et coordination des audits avec les labellisateurs.

Les chefs de projet droit OPC assurent la relation avec le régulateur français pour les obtentions d'agrément nécessaires pour les fonds et gèrent les enregistrements des produits français commercialisés à l'étranger. Ils sont notamment en charge de la production de la documentation précontractuelle des fonds d'investissement français incluant les annexes SFDR. En cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA, ils s'assurent de la conformité de cette documentation avec la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03 et complètent le formulaire requis.

L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins de nos clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire.

Par ailleurs, nous avons estimé à près de 7% les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes au niveau de HSBC Global Asset Management (France).

Les ressources financières dédiées à l'ESG.

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en forte croissance au niveau de HSBC Asset Management globalement. Nous ne sommes pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais nous pouvons fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ensuite, nous rapportons ce montant à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Nous obtenons ainsi une estimation de 190 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 3% du budget global sur les données.

Nos fournisseurs de données ESG.

Notre équipe d'investissement s'appuie sur l'information disponible dans l'outil Intranet Global Recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière externe émanant de :

- ◆ **MSCI ESG Research** : nous fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés et couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 13 000 entreprises.
- ◆ **ISS ESG** : suit 6 000 émetteurs et nous fournit la liste des entreprises identifiées comme impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions « BASM » (également dénommée armes à sous munitions). Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle préalable et postérieur à l'investissement mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance. ISS-ESG fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.

- ◆ **S&P Trucost** : nous fournit des analyses et données sur le Carbone, l'Eau, la gestion des déchets et les ressources naturelles - suivi de plus de 6 000 émetteurs
- ◆ **Sustainalytics** : nous fournit des données sur le degré de Conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) – Suivi de 8 000 émetteurs
- ◆ **RepRisk** : repRisk est une agence leader sur le marché spécialisée dans le suivi dynamique des controverses depuis 20 ans. RepRisk suit plus de 80 000 sources journalistiques (journaux, régulateurs, agences gouvernementales, ONG, Twitter, sites de recherches etc.). Le champ de recherche principale comprend les problématiques ESG qui sont définies en cohérence avec les standards internationaux liées aux sujets comme les politiques environnementales, de santé et de sécurité de la banque mondiale, les normes IFC, les principes de l'équateur, les politiques de l'OCDE, les conventions de l'OIT etc. RepRisk suit également des sujets d'actualité de controverses ESG qui sont plus spécifiques que les thèmes ESG habituels (par exemple l'huile de palme, le forage en haute-mer, le travail des migrants) des indicateurs sont associés à la sévérité des controverses.
- ◆ **FTSE Green Revenues** : fournit la répartition des revenus de l'activité verte et son impact significatif sur les résultats financiers pour environ 3 000 entreprises.
- ◆ **Carbon4 Finance** : suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.
- ◆ **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des données d'impact des émetteurs sur la biodiversité. Afin d'évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises, nous adopterons leur approche qui consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité pour les traduire en impacts sur cette dernière.
- ◆ **GAIA Research** : offre un accès à des données et des scores ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur plus de 2 300 petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens.
- ◆ **Equileap** : fournisseur de données sociales axées sur la diversité et centrées sur l'égalité homme/femme au travail. Nous avons souscrit à ce nouveau fournisseur pour développer notre capacité de recherche sur ce sujet pour pallier le manque général de données sociales, en voie d'amélioration mais encore insuffisantes.
- ◆ **Denominator** : autre fournisseur de données sociales traitant non seulement des sujets de diversité homme/femme mais abordant également d'autres formes de diversité ou de discrimination (sexuelle, ethnique, religieuse). Denominator nous permet d'élargir un peu plus notre palette de critères sociaux. Un des points forts de ce fournisseur est de couvrir d'une manière homogène les entreprises localisées aussi bien dans les marchés développés qu'émergents.

En ce qui concerne notre politique de vote, HSBC Asset Management utilise les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations de gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration des droits de vote.

Développer l'expertise des collaborateurs en investissement durable.

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, notre objectif est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France) comme en témoigne notre politique de rémunération.

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, nous leur offrons des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- ◆ **Des sessions de formation destinées à tous nos collaborateurs et collaboratrices** : Notre plateforme d'apprentissage interne de « e learning », Degreed, à disposition de tout le personnel, contient des modules d'apprentissage couvrant : le développement durable, l'ESG, le changement climatique, nos engagements en matière de financement durable, les risques commerciaux et les opportunités associés à la durabilité.
- ◆ **Le lancement de la Sustainability Academy** : portail en ligne rassemblant tous les apprentissages, communications et politiques en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la

possibilité d'explorer plus de 20 modules à la carte. Cette nouvelle Académie a été créée pour permettre la transformation et le développement sur ces thèmes, en offrant un ensemble adéquat de compétences et en renforçant la confiance au travers des actions menées par HSBC

- ◆ En février 2022, une page consacrée à l'investissement responsable pour la gestion d'actifs a été ajoutée à la plate-forme de formation où ont été rassemblés des contenus pertinents internes et externes sur la durabilité ;
- ◆ **Le module d'apprentissage « AM Responsible Investing »**, lancé en janvier 2022 – est une formation en ligne de 30 minutes qui initie les débutants et les nouveaux entrants à l'Investissement Responsable.
- ◆ **Un programme de leadership en développement durable** HSBC en partenariat avec Imperial College – a été lancé avec un certain nombre de candidats collaborateurs de la gestion d'actifs. Le cours vise à accélérer la compréhension des enjeux clé de la transition et des thématiques liées à la neutralité carbone pour les managers ou professionnels qui sont impliqués dans les travaux liés à la stratégie climat et à la transition vers le net zéro.
- ◆ **Des formations ESG externes** : nous encourageons notre personnel à approfondir leurs connaissances dans la finance durable et parrainons un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA en investissement ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.
- ◆ **Des sessions de formation régulières pour nos équipes d'investissement** : Afin de garantir que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur notre stratégie ESG et les livrables attendus, nous avons organisé des sessions de formation ESG régulières. Ces sessions ont été animées par des experts internes et externes et des domaines tels que la modélisation financière, le calibrage des risques, la construction de portefeuille, ainsi que des thèmes ESG généraux pour accroître les connaissances et la sensibilisation. Les sujets de discussion comprenaient, entre autres, l'engagement des entreprises, l'engagement Climate Action 100+, l'investissement d'impact, la tarification du carbone, les impacts de l'industrie alimentaire sur la durabilité et les meilleures pratiques et les nouvelles technologies dans leurs secteurs respectifs.
- ◆ **Une série de conférences sur des thématiques liées à l'investissement responsable** : Une série d'échanges sur l'investissement responsable, animés par des experts internes et externes, visant à informer et sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et problématiques de la finance durable. Les sujets abordés en 2022 incluent l'engagement, la biodiversité, les changements climatiques et la stratégie Net Zero, la transition juste et l'Intégration ESG, le S de ESG, l'Investissement d'impact, les objectifs de développement durable de l'ONU (SDGs) et la conformité aux exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie).
- ◆ **Des forums de discussion** : Depuis janvier 2022, a été mis en place un « ESG Research & Engagement Forum » (EREF) au niveau de la ligne métier. Ce Forum offre l'opportunité aux équipes d'investissement de partager les meilleures pratiques et de relever les défis liés à l'intégration des critères ESG et à l'engagement. Ce forum vise à harmoniser le niveau de connaissance, d'engagement et d'approbation au sein de nos équipes. A été également mis en place un « RI Forum » pour HSBC Global Asset Management (France). L'objectif de ce forum est d'informer, de partager, tous les deux mois, les avancées et nouveautés relatives à la finance durable et les enjeux réglementaires mais aussi l'évolution de la stratégie du Groupe en matière de développement durable avec un accès aux spécialistes internes et externes les plus pointus sur ces thématiques.

LOI RIXAIN – HSBC Global Asset Management (France)

Objectif d'amélioration de la diversité et de la mixité

HSBC Global Asset Management (France) est filiale d'HSBC Continental Europe (HBCE) qui poursuit un objectif d'évolution des promotions par genre et de représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation en les renforçant dans les plus hauts niveaux de séniorités, avec des taux de représentation de 35 % à horizon fin 2025.

Avec plus de 47% de femmes cadres en France, HSBC Global Asset Management (France) poursuit en 2022 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi Rixain, HSBC Global Asset Management (France) a défini en 2022, un objectif de 40 % à 5 ans concernant la représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

A fin 2022, ce ratio est de 31 % au sein de la Direction des Investissement de HSBC Global Asset Management (France) et plus précisément de 34 % au sein des équipes chargées de prendre ou de participer à des décisions d'investissement.

L'objectif de 40 % peut ainsi être révisé en fonction des opportunités de recrutement et des promotions internes liées à l'évolution de l'activité.

La politique de recrutement appliquée par HSBC s'applique entièrement à HSBC Global Asset Management (France) et veille ainsi à la parité de candidats dans la pré-sélection, la sélection se faisant ensuite sur la base des compétences sans considération de genre. HSBC demande ainsi à ses prestataires de recrutement de fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature "senior" pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En tant qu'employeur de référence dans le monde, HSBC a pour principal enjeu de bâtir une politique RH qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France) permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs et collaboratrices tout en les aidant à réaliser pleinement leur potentiel de développement notamment au sein des filiales regroupant les activités de Gestion d'actifs. En complément, HBCE a signé cette année la charte Financi'Elles, regroupant dix engagements communs dans le but de poursuivre la progression de la mixité et de la diversité dans le secteur de la Finance. Dans ce cadre, elle s'est engagée à atteindre la parité femmes / hommes au Comité exécutif de HBCE dès 2024, ainsi qu'aux Comités exécutifs de ses métiers et fonctions dont 35% de femmes Senior Manager. De plus, veiller à la parité dans les programmes de développement permettra d'accélérer l'atteinte de la parité dans les viviers de talents. Par ailleurs, la signature en 2023 par HSBC en France de la Charte de « L'Autre Cercle », acteur français de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail, est une nouvelle preuve de son engagement pour la diversité et l'inclusion en poursuivant ses actions pour que chaque personne puisse s'épanouir dans sa vie professionnelle dans un environnement de travail inclusif et dans un climat de respect et d'écoute.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France).

Le Conseil d'Administration.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance des activités (ci-après ESG).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

1. Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.
2. Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG.

En 2022, le Conseil d'Administration était composé de 8 administrateurs dont 5 femmes et 3 hommes avec 7 administrateurs appartenant au Groupe HSBC (dont 1 administrateur dirigeant responsable de la société) et 1 administrateur indépendant. Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

La compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 5 Administrateurs sur 8 disposants d'une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs, soit au sein de la société, ou soit au sein du Groupe HSBC en France.

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est pleinement impliqué sur tous les sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

- Des formations et présentations spécifiques sur l'intégration ESG ont été dispensées aux Administrateurs et au Comité de Direction depuis 2021 et poursuivies en 2022 - panorama réglementaire de la Finance Durable, règlement SFDR, gouvernance ESG au sein du métier, dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables, politiques sectorielles et d'exclusion relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), politiques de vote et d'engagement actionnarial et dispositif de suivi des risques, risques de greenwashing.

- La dimension ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds et mandats), présentation du contexte réglementaire et les obligations de reporting.
- La thématique ESG est présentée dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques, (Comité du Conseil d'administration) avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements.
- Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la politique de rémunération et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance du Groupe sur les enjeux ESG.

Les administrateurs sont tenus d'être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration et d'émettre des recommandations au Président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

A cette fin, le Conseil d'Administration entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation et le plan de succession, la culture et l'efficacité.

Les administrateurs non exécutifs doivent fournir au président un retour d'information sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.

HSBC Global Asset Management (France) bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale.

Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable du Sustainability Office (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance du métier mondial de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG.

L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement, ainsi que l'intégration de tous les facteurs ESG, incombent au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise au risque ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur les risques ESG. Différents collaborateurs participent aux réflexions méthodologiques et groupes de travail des acteurs de la place ou des associations professionnelles ainsi que du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération.

HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

HSBC Global Asset Management (France) a renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité à l'évaluation des performances, à l'attribution de primes et au développement professionnel en 2023.

Cette politique vise à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité. Les rôles et responsabilités liés au développement durable sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés, les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG. Dans le cadre de leurs fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. Les collaborateurs comptent parmi leurs objectifs annuels le suivi d'une formation ESG obligatoire.

D.Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

Notre approche en matière d'engagement actionnarial.

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont de puissants outils pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

L'objectif de notre ligne métier en matière d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de notre ligne métier (y compris ceux situés en France), accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG pour les entreprises dans lesquelles l'entité HSBC Global Asset Management (France) investit. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.

La [Politique d'Engagement](#) publiée sur notre site internet nous permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques E, S et G dans nos portefeuilles conformément à nos différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette politique reflète notre respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, ainsi en particulier que celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, et de la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. **En stimulant la croissance** : En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, nous pouvons identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur.
2. **En maîtrisant le degré de matérialité des risques** : Nous instaurons très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
3. **En améliorant la transparence et la publication d'informations** : Nous les conseillons sur l'évolution rapide des cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et nous les encourageons à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Nos principaux thèmes d'engagement.

En 2022, nos principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- Changement climatique
- Biodiversité et Nature
- Droits de l'homme
- Diversité, Equité & Inclusion (DE&I)

- Croissance inclusive et prospérité partagée
- Accès à la santé
- Pratiques fiscales responsables
- Des technologies et données fiables

Ces thèmes d'engagement sont communs à tous les centres de gestion de HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France).

Focus sur notre démarche d'engagement en faveur du changement climatique.

Nos objectifs et notre approche des questions liées au changement climatique sont conformes à la Politique sur le changement climatique et à la politique sur le Charbon publiées sur notre [site internet](#). Ces politiques s'appliquent à tous les centres de gestion de HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France).

- Notre position

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers" de notre ligne métier, nous nous engageons à contribuer à l'objectif « zéro émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Nous dialoguons avec les émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. Nous soutenons une transition juste et dialoguons avec les émetteurs pour garantir que les évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

- Notre dialogue avec les entreprises

Nous discutons avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone et d'une transition équitable, et la manière dont ils se fixent des objectifs intermédiaires ;
- L'amélioration de la qualité de la publication de leurs émissions, telles que les émissions de GES de scope 3 ;
- La fixation d'un prix raisonnable pour le carbone et la promotion d'une plateforme mondiale coordonnée et transparente pour les marchés du carbone.

Nous attendons des entreprises qu'elles fournissent des indicateurs clés de performance (KPI) climatique en ligne avec les meilleures pratiques internationales en matière de publication et de reporting, y compris, mais sans s'y limiter :

- Comment elles contrôlent et publient leur procédure de gestion des risques climatiques ;
- Les indicateurs utilisés pour évaluer les risques climatiques ;
- Le planning de contrôle des risques ;
- Le rôle du conseil d'administration/de direction (comité de durabilité ou autre instance similaire).

Notre politique de vote.

Nos activités d'engagement actionnarial obéissent au devoir fiduciaire que nous avons envers nos clients.

L'exercice de nos droits de vote est un élément central de ces activités et plus largement, de notre approche en matière d'investissement responsable, en vertu de laquelle nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement et cherchons à impulser un changement positif en faisant valoir nos droits d'actionnaires de manière appropriée.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et

mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

Notre politique de vote, disponible sur notre site internet, présente nos directives de vote à l'échelle européenne et explique à nos clients, aux conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont nous exerçons nos droits de vote. HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Nos principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS), qui après les avoir analysés, élabore des recommandations de vote spécifiques à HSBC Asset Management.

Pour les stratégies actives, les recommandations de vote de ISS sont validées ou modifiées par les gérants de HSBC Global Asset Management (France) avant le vote. Les consignes délivrées par les gérants s'appliquent également lorsqu'un même véhicule rassemble des participations actives et des titres relevant de stratégies passives. Il se peut que nous soyons amenés à assister en personne aux assemblées générales, néanmoins l'immense majorité de nos droits de vote sont exercés par procuration via la plateforme ISS.

Nos principes de vote sont actualisés chaque année notamment pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de notre politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour la marche de l'entreprise.

Nous pouvons nous opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à nos principes ou si la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons présentent des problèmes graves de gouvernance ou si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à nos initiatives d'engagement.

Périmètre d'exercice des droits de vote.

HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définie par le métier de la gestion d'actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée au continent est utilisée.

Evolution de notre politique de vote en 2022.

En 2022, HSBC Global Asset Management (France) a fait évoluer la politique de vote européenne et mondiale avec notamment :

- Le renforcement des règles relatives à la composition des conseils d'administration ou de surveillance des petites et moyennes entreprises en vue d'accroître la part d'administrateurs indépendants.
- L'affirmation de la notion de transition juste avec le principe de rémunération équitable des dirigeants, compte tenu de la taille et de la complexité de l'entreprise. Nous avons précisé que nous pouvons voter contre les rémunérations qui ne respectent pas ce cadre.
- La possibilité de voter contre les membres du comité des rémunérations lorsque l'entreprise n'a pas pris de mesures suffisantes pour répondre aux précédents votes importants des actionnaires contre le rapport de rémunération, la politique ou le vote consultatif.
- Un soutien des résolutions d'actionnaires qui proposeraient l'introduction d'un plan ou d'un rapport régulier sur un plan lié à la biodiversité.

Focus sur la politique de vote en matière de biodiversité.

Nous pouvons être amenés à voter contre le président du conseil d'administration ou le conseil tout entier des sociétés appartenant à des secteurs à fortes émissions (consommation non cyclique, services aux collectivités et matériaux) qui ne mettent pas en place de politiques et de reportings adéquats sur les enjeux liés à la biodiversité. Par exemple, nous attendons de toutes les entreprises concernées qu'elles aient une politique crédible en matière de déforestation.

En 2022, l'équipe d'engagement actionnarial a utilisé une liste de surveillance de la biodiversité et de la nature, dressée en fonction des travaux d'évaluation de la FAIRR Protein Producer Initiative et des scores de MSCI en matière de gestion des ressources naturelles, et qu'ils ont complétée par leurs propres analyses. Nous pouvons être amenés à voter contre le président du conseil d'administration ou l'ensemble du conseil d'administration des entreprises les moins performantes dans les secteurs à fort impact.

Bilan de la stratégie d'engagement.

En 2022, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 249 émetteurs au travers de 535 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers.

HSBC Global Asset Management (France)	Nb d'engagements	Nb d'entreprises
Actions	366	117
Obligations	169	132
Total	535	249

Source : HSBC Asset Management à fin décembre 2022.

Les statistiques d'engagement, les thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentées dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur notre [site internet](#). Plus globalement, notre rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur notre site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

Bilan de la politique de vote.

En 2022, la société HSBC Global Asset Management (France) a voté lors de 964 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2022 sur un périmètre global de 1 054 assemblées, soit un taux de 91% en léger recul par rapport à 2021 (92%). En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de votes ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales votées passe à 98%. Nous n'avons pas voté lors de 15 assemblées générales, souvent en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2022, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 14 110 résolutions et voté contrairement aux recommandations des dirigeants des entreprises concernées sur 2 357 résolutions (17% des cas), niveau en nette hausse par rapport à 2021 (12%).

Nos statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur notre [site internet](#).

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

HSBC Global Asset Management (France) croit fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de notre processus gradué d'engagement actionnarial, nous privilégions le dialogue à la cession des titres. En effet, si nous cédonos nos positions, nous serons moins en capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, nous n'hésiterons pas à les céder si nous estimons que le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités, comme nous l'avons fait début 2023 sur certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nous pourrons voter contre la réélection du président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, nous appliquons des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à notre engagement envers l'Accord de Paris sur le climat, notre priorité se porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides.

Dans le cadre de la politique de désengagement du charbon qui s'applique à toutes les entités du métier de la gestion d'actifs dont HSBC Global Asset Management (France), nous encourageons nos entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde, et nous encourageons l'adoption d'engagements Net Zero et de plans de transition appropriés.

- **Extraction de charbon thermique** : nous nous rapprochons des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.
- **Production d'électricité au charbon** : nous intervenons auprès des entreprises incluses dans nos portefeuilles générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement cette activité. Nous avons ciblé les entreprises dont la production d'électricité représentait 50% de leurs revenus jusqu'en 2021, nous avons dialogué avec toutes celles qui généraient encore plus de 10% de leur revenu par ce biais à la fin de l'année 2025.
- **Infrastructures liées aux combustibles fossiles**: Nous n'investissons pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets de sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.

Alignement à la taxonomie environnementale.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxonomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans le cadre du Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail. La taxonomie verte européenne définit 6 grands objectifs :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce jour, sur les six objectifs listés à l'article 9 de ce Règlement, 2 sont entrés en vigueur : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables au plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

- La première étape d'une analyse d'alignement repose sur une analyse d'éligibilité. L'éligibilité à la taxonomie indique que l'activité est incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement taxonomie.
- La deuxième étape consiste à faire une analyse d'alignement qui à consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux.

Notre approche.

L'exercice de détermination de l'alignement à la taxonomie est particulièrement complexe car les émetteurs ne commenceront à reporter sur ces données qu'en 2025 sur la base des données de l'année 2024 alors que les sociétés de gestion y sont déjà soumises pour les produits qu'elles gèrent. Ceci a pour conséquence que les sociétés de gestion s'appuient le plus souvent sur des données estimées par le biais de modèles provenant de nos fournisseurs de données et non directement des entreprises concernées.

En attendant que les émetteurs communiquent plus largement sur leur alignement, nous avons choisi dans un premier temps de ne reporter que sur les activités éligibles. Nous nous appuyons notamment sur la méthodologie de S&P Trucost pour extraire les données d'éligibilité. La méthodologie complète est fournie ci-après :

[https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-\(193\)](https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-(193))

Périmètre des fonds concernés.

Il est à noter que le périmètre des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour ce reporting s'élevait 38.8 Milliards € à fin décembre 2022. Il ne comporte pas les délégations de gestion financières reçues.

Eligibilité à la taxonomie.

Périmètre encours		Eligibilité à la Taxonomie*	
En %	En Mds €	En %	En Mds €
100%	38.8	31.5	6.2

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, nous avons pu calculer l'éligibilité à la taxonomie pour 51% des encours.

Pour le calcul de la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, le périmètre considéré est celui des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) hors délégations de gestion financière reçues.

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

Périmètre encours		Encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	
En %	En Mds €	En %	En Mds €
100%	38.8	4.92	0.9

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, nous avons pu calculer les encours investis dans des entreprises actives dans la section des combustibles fossiles pour 52% des encours.

Il est à noter que nous avons pris en compte l'indicateur PAI 4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. Les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société. L'intégration des facteurs ESG, telle que définie dans notre politique d'investissement responsable, inclut la prise en compte des principales incidences négatives (PAIs). Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à notre rapport SFDR.

En ce qui concerne la méthodologie, les données ont été fournies par notre fournisseur de données Sustainalytics qui identifie les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Nous déterminons cette implication à partir de seuils internes. Nous estimons qu'une entreprise est active dans le secteur des combustibles fossiles lorsqu'elle a plus de 10% de ses revenus provenant d'une activité en relation avec des combustibles fossiles.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

En juillet 2021, HSBC Asset Management, notre ligne métier, a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de neutralité carbone. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de neutralité carbone en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.

À ce titre, un engagement global, pour toutes les entités de la ligne métier à travers le monde, a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement spécifique pour les fonds > 500M€ gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'inscrit dans la stratégie globale de la ligne métier.

D'autre part, en ce qui concerne la stratégie nationale bas carbone, nous n'avons pas de fonds entièrement investis sur le territoire français dont l'encours est supérieur à 500M€. Cette question est donc non applicable à notre entité.

Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A noter les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris par HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Un an après avoir rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), la ligne métier globale pour la gestion d'actifs d'HSBC a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% des actifs gérés à travers le monde. Cet objectif intermédiaire est donc le point de départ de la trajectoire globale vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, et il constitue notre contribution aux efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les

investissements réalisés sur les marchés développés et émergents. 2019 a été choisi comme année de référence de ses calculs car elle offre une image plus réaliste du niveau des émissions carbone que les années suivant la crise Covid.

Les objectifs seront ajustés de manière régulière afin de consolider cet engagement global pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Le tableau suivant présente les encours sur lesquels s'appliquent les objectifs de réduction des émissions au niveau de l'ensemble du métier de la gestion d'actifs (HSBC Asset Management). Nous n'avons pas défini d'objectifs spécifiques de réduction des émissions au niveau de l'entité HSBC Global Asset Management (France). Ce sont les objectifs de réduction des émissions au niveau de la ligne métier de la gestion d'actifs au global. L'entité HSBC Global Asset Management (France) contribuera néanmoins à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions carbone.

De plus, ces objectifs n'ont pas encore été implémentés fonds par fonds. Ce processus de détermination est en cours et nous échangerons également avec nos clients pour définir les objectifs de chaque portefeuille. En effet, pour atteindre l'objectif global de neutralité carbone, il faut définir un objectif pour chacun des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et obtenir l'approbation des clients sur cet objectif ainsi que sur les changements nécessaires à apporter aux portefeuilles, notamment dans le cadre des mandats de gestion.

		HSBC Asset Management*
Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES		Réduire les émissions carbone de 58%
Scopes pris en compte		Scope 1 & 2
Unité de mesure de l'objectif quantitatif		tCO2e/\$Mn
Encours considérés (En USD mln)	Obligations d'entreprises	112.9
	Actions cotées	80.9
Total d'encours (en USD mds)		507.0
Couverture de la mesure en % des encours		38.2%

Source : HSBC Asset Management. * La définition des différents indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus est présentée dans la section suivante.

Comme expliqué plus haut en ce qui concerne la stratégie nationale bas carbone, HSBC Global Asset Management (France) n'a pas de fonds entièrement investis sur le territoire français dont l'encours est supérieur à 500M€.

Indicateurs et mesures d'alignement considérés.

L'objectif global de notre ligne métier est de réduire les émissions carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38 % des actifs sous gestion répartis dans les centres de gestion situés dans différents pays et sous différentes juridictions. Il a été retenu comme indicateur l'intensité carbone moyenne des scopes 1 et 2 exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires.

Définition des scopes pris en compte : le GreenHouse Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

- **Scope 1 :** Les émissions opérationnelles directes de l'entreprise
- **Scope 2 :** Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée par l'entreprise
- **Scope 3 :** Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur

Bien que nous disposons des données de scope 3 provenant de nos fournisseurs de données, nous avons pour l'instant choisi de ne pas prendre en compte les données de scope 3 dans le pilotage de l'intensité carbone des portefeuilles dans le cadre de la stratégie Net Zero. En effet, les données de Scope 3 sont encore mal maîtrisées par les émetteurs qui rencontrent des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données. De plus, une proportion significative des données du scope 3 est estimée et non reportée par les entreprises elles-mêmes. Nous étudions toutefois des alternatives pour élaborer des objectifs Net Zero pour les secteurs les plus émetteurs.

Définition de l'unité de mesure : la mesure visée pour suivre l'accomplissement de notre objectif global est l'intensité annuelle des émissions scopes 1 et 2 de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises. Pour les sociétés cotées, l'intensité des émissions des entreprises détenues est mesurée par le ratio émissions/EVIC (valeur de l'entreprise y compris les liquidités). Pour les sociétés privées, l'intensité est mesurée par le ratio émissions / (fonds propres + dette). Comme expliqué plus haut, le scope 3 n'est pas inclus dans l'analyse actuelle. Cependant, à l'avenir, nous avons l'intention d'incorporer des cibles pour cette catégorie dans les secteurs à fortes émissions. L'intensité annuelle du portefeuille d'investissements de HSBC Asset Management (actions et obligations d'entreprises) est obtenue en faisant la moyenne des intensités annuelles d'émissions des émetteurs pondérées par leur poids dans le portefeuille.

Définition de la mesure « tonnes équivalent CO2 » : il s'agit une unité créée par le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer l'impact des émissions de GES. Il s'agit donc d'une mesure qui comprend tous les gaz à effet de serre (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote...) et qui permet de comparer les impacts de ces différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique en les réduisant à une seule métrique, le CO2 équivalent (CO2e). Le calcul du CO2 l'équivalent se fait en multipliant les émissions d'un gaz à effet de serre par un potentiel de réchauffement global (PRG) qui prend en compte la durée de vie du gaz dans l'atmosphère.

Définition du périmètre des encours considérés : nous avons choisi à ce stade de prendre uniquement en compte dans notre analyse les actions cotés et les obligations d'entreprises. Ces classes d'actifs ont été privilégiées car il existe des méthodologies testées et approuvées sur le marché pour gérer ces actifs dans le cadre d'une stratégie Net Zero (par exemple, en suivant la méthodologie PCAF). Cela inclut à la fois les marchés développés et les marchés émergents.

Approche méthodologique.

Il a été décidé d'aligner notre approche globale avec les orientations et recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'Institutional Investor Group on Climate Change (IIGC).

Nous reconnaissons que la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les émissions et fixer des objectifs de décarbonation sont nouvelles et évolutives et nous nous attendons à ce que les pratiques du marché et les réglementations continuent d'évoluer dans les années à venir. Nous prévoyons donc d'affiner notre analyse en utilisant des sources de données crédibles et des méthodologies disponibles pour les classes d'actifs dans lesquelles nous investissons.

Le TCFD fournit un cadre pour la construction de mesures de réchauffement des portefeuilles, qui implique trois étapes clés

1. Traduire les budgets carbone, compatibles avec l'objectif de température choisi, dans des trajectoires théoriques de décarbonation ;
2. Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau de l'entreprise
3. Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau du portefeuille.

Étapes	Questions clés	Choix méthodologiques de HSBC Asset Management
Etape 1 : Traduire les budgets carbone en trajectoire décarbonation	1. Quel type de scénario a été choisi ?	Scénario « zéro émission nette » (Net Zero Emissions ou NZE) d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)
	2. Pourquoi ce scénario a-t-il été sélectionné ?	Scénario 1.5°C conforme aux critères définis par la NZBA (Net Zero Banking Alliance) Granularité des secteurs Mise à jour des scénarios lorsqu'ils sont actualisés par le fournisseur de données
	3. Emissions : Absolu vs Intensité	Objectif déterminé avec l'intensité carbone exprimé en tCO ₂ e/\$M EVIC (Entreprise Value Including Cash)
Etape 2 : Évaluer l'alignement au niveau de l'entreprise	4. Quel scope inclure ?	Scope 1 et scope 2 pour tous les secteurs
	5. Comment les émissions de référence sont quantifiées ?	Approche PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)
	6. Comment les émissions prévisionnelles sont-elles évaluées ?	Objectifs de l'entreprise, historique des émissions, tendances de l'industrie
Etape 3 : Évaluer l'alignement au niveau du portefeuille	7. Comment l'alignement est-il mesuré ?	Emissions ponctuelles et cumulées
	8. Quelle métrique pour exprimer l'alignement ?	% réduction des émissions scope 1 et scope 2 d'ici 2030 en prenant 2019 comme année de référence
	9. Comment les émissions au niveau de l'entreprise sont-elles agrégées ?	Moyenne pondérée des émissions, en utilisant le poids des instruments dans les portefeuilles

L'approche générale et la méthode utilisée.

A noter les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques et démarches globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

La formulation de notre objectif global intermédiaire de décarbonation dans le cadre de notre stratégie d'alignement sur les Accords de Paris s'appuie sur la méthodologie définie par la TCFD disponible ici : https://www.tcfhub.org/wp-content/uploads/2021/10/PAT_Measuring_Portfolio_Alignment_Technical_Considerations-9.8.pdf

Le niveau de couverture au niveau du portefeuille et entre classes d'actifs et la méthode d'agrégation.

L'objectif intermédiaire concerne 38% des actifs de HSBC Asset Management au niveau global, couvrant pour l'instant les actions cotées et les obligations d'entreprises. Cet objectif, exprimé en termes d'intensité des émissions Scope 1 + Scope 2 (Emissions Scopes/valeur de l'entreprise), a été d'abord calculé au niveau de chaque action et obligation dans nos portefeuilles. L'objectif de réduction des émissions de chaque entreprise est celle de son secteur. Ces objectifs ont été agrégés en se basant sur les poids en capitalisation des actions et obligations concernées dans le portefeuille.

Comme expliqué précédemment, nous avons pour l'instant choisi de ne pas prendre en compte les données de scope 3 dans le pilotage de l'intensité carbone des portefeuilles.

L'horizon de temps retenu pour l'évaluation de cet objectif intermédiaire est 2019-2030.

Les hypothèses retenues sur les données estimées et les hypothèses technologiques (notamment relatives aux technologies d'émissions négatives) sont basées sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie, publié en 2021 (Net Zero by 2050. A Roadmap for the Global Energy Sector, International Energy Agency, May 2021, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>).

Le scénario de l'agence internationale de l'énergie (AIE) a été retenu pour évaluer l'objectif global Net Zero de réduction des émissions. Une approche « du plus général vers le plus spécifique » avec un périmètre pour l'instant limité aux actions cotées et obligations d'entreprises est utilisée. L'objectif de réduction des émissions des sociétés est celui du secteur d'appartenance, et celui-ci est formulé tout simplement comme une réduction du pourcentage de l'intensité des émissions pour la période 2019-2030, basée sur les hypothèses de l'AIE.

L'implémentation au niveau de nos portefeuilles demande quelques adaptations : elle doit prendre en compte les objectifs de nos clients en mandats de gestion, en particulier en ce qui concerne les objectifs d'alignement. En effet, HSBC a choisi le scénario de l'AIE pour établir son objectif global de décarbonation, mais il existe plus de 100 scénarios Net Zero et le client peut souhaiter décarboner son portefeuille en suivant un scénario alternatif, éventuellement compatible avec une température supérieure à 2°C par exemple, dans un objectif de donner plus de temps aux entreprises pour effectuer leur transition. HSBC Asset Management travaillera en partenariat avec ses clients pour atteindre les objectifs prévus de décarbonation à l'horizon 2050.

Par ailleurs, notre objectif est d'utiliser des données offrant une plus grande granularité en ce qui concerne les trajectoires d'émissions théoriques au niveau des sociétés et dans le temps. C'est pourquoi nous utilisons aujourd'hui des scénarios qui prévoient des trajectoires théoriques, année par année, conformes aux budgets carbone retenus, tout en restant dans le cadre des recommandations de l'AIE. Ces trajectoires théoriques proviennent de fournisseurs externes et sont basées sur des scénarios de l'IPCC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les experts dans le cadre de l'IPCC proposent différents scénarii, parmi lesquels des scénarii 1.5°C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température, similaires à celui de l'AIE.

Le suivi de l'objectif au niveau global sera fait de différentes manières :

- En comparant l'intensité carbone du portefeuille à un instant donné - « point in time » – avec des valeurs de référence. Par exemple, supposons que nous sommes en 2024 et que l'intensité carbone d'un portefeuille pour les actifs inclus dans le champ d'application (aujourd'hui actions cotées et obligations d'entreprise) atteint 110 tonnes / \$Mn. Nous pouvons comparer cette valeur avec l'intensité carbone du portefeuille en 2019, avec la valeur cible d'intensité carbone de 2030, ou avec une cible intermédiaire, résultant, par exemple, d'une interpolation linéaire des intensités carbone de référence 2019 et 2030.
- En mesurant le degré d'alignement du portefeuille à une trajectoire climatique compatible avec les accords de Paris, en prenant en compte les émissions cumulées pour une période choisie. Cette approche mesure l'écart entre les émissions passées et projetées cumulées des entreprises sous-jacentes sur une longue période (par exemple, 2019-2030) et les émissions budgétisées par le scénario de référence. Ces écarts peuvent être traduits en scores : température des entreprises. Les entreprises présentent différents degrés d'alignement et donc des températures différentes. L'alignement d'un portefeuille d'actions cotées et/ou d'obligations d'entreprises peut être évalué par la moyenne des scores de température de ses composants, pondérée les poids des constituants dans ce portefeuille.

Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau.

Nous utilisons des données d'émissions provenant de S&P Trucost. Nous avons évalué la qualité des données utilisées en 2019 pour définir notre objectif NZAM avec la méthode définie par PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). PCAF propose une méthodologie (<https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>) pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES des entreprises utilisées par les institutions financières dans leurs divulgations sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le nombre le plus bas indiquant la meilleure qualité.

Nous avons évalué le score de qualité PCAF pour les données d'émissions scope 1 et scope 2 utilisées dans l'engagement net zéro au niveau global d'HSBC Asset management à 2,63.

Vous trouverez également sur notre site public la méthodologie utilisée :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/road-to-net-zero/creating-a-new-climate-for-change?pid=COP27GLJ21>

Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre.

Nous mesurons le scope 3 dans certains portefeuilles, en nous appuyant sur des données venant de S&P Trucost. Ces données sont estimées en utilisant des méthodologies de type EEIO (Environmentally-Extended Input- Output)). Le scope 3 ne fait pas aujourd'hui partie de notre engagement Net Zero présenté en 2022. Toutefois, notre objectif est de l'inclure progressivement pour les secteurs les plus concernés à partir de 2024. Nous commencerons par les secteurs pétrolier et gazier.

D'un point de vue purement quantitatif, les prévisions des émissions des entreprises sont aujourd'hui basées sur les objectifs de réductions présentés par les entreprises elles-mêmes. En l'absence d'objectifs clairement définis, la tendance passée des émissions de la société et/ou de l'industrie sont utilisés comme prédicteurs. Ces chiffres, que nous obtenons à partir des fournisseurs de données externes (S&P Trucost), sont complétés par nos analystes, en particulier dans le cadre de notre stratégie d'engagement avec les émetteurs.

A titre d'illustration, l'appréciation insuffisante de la part d'InfluenceMap sur une entreprise nous a conduit à discuter avec celle-ci de sa politique climat au cours d'un engagement collaboratif. Nous avons noté son objectif de neutralité carbone d'ici 2050, cependant, nous nous interrogeons sur la trajectoire et les moyens mis en œuvre. Nous devions

donc axer notre engagement sur sa communication relative à ses objectifs climat. Nous avons ainsi pu constater au cours de l'année l'accroissement significatif de l'information diffusée sur sa politique climat.

Les trajectoires théoriques prises en compte pour les analyses d'alignement ont aujourd'hui une granularité au niveau des secteurs, suivant la classification GICS (158 catégories). Les trajectoires sont définies par notre fournisseur (S&P Global Trucost) jusqu'à 2030. Nous étudions l'inclusion de nouvelles trajectoires théoriques proposées par d'autres fournisseurs tels que MSCI.

Notre objectif global de réduction des émissions dans le cadre de NZAM au niveau d'HSBC Asset Management est basé sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), compatible avec une limitation du réchauffement à 1.5°C, avec une probabilité de 50%. Ce scénario de l'AIE prévoit des émissions de dioxyde de carbone (CO2) liées à l'énergie et aux procédés industriels jusqu'en 2050, conformément à un réchauffement de 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température. En pratique, nous mesurons actuellement dans nos portefeuilles l'alignement et la température de nos portefeuilles basés sur des scénarios de l'IPCC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les experts dans le cadre de l'IPCC proposent différents scénarii, parmi lesquels des scénarii 1.5°C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température, similaires à celui de l'AIE.

Quantification des résultats.

A noter les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale et les objectifs globaux de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques et démarches globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Pour l'heure, nous n'avons pas encore évalué les résultats de la stratégie Net Zero d'HSBC Asset Management, que cela soit au niveau du groupe ou de la société de gestion en France.

Toutefois, cet engagement est la suite naturelle de ce que nous faisons déjà depuis quelques années. Conformément aux objectifs des investisseurs, nous nous attachons à insuffler des changements positifs en proposant tout un éventail de solutions ciblées et innovantes - de la décarbonation aux impacts sur l'économie réelle, en passant par la réduction de l'exposition aux risques climatiques. Nous nous efforçons d'aligner les enjeux climatiques sur les objectifs d'investissement de nos clients pour l'ensemble des classes d'actifs.

Nous proposons des fonds globaux avec des objectifs de décarbonation ambitieux, encourager les entreprises à réduire leurs émissions. A titre d'exemple, les fonds HGIF Global ESG Corporate Bond Fund et HGIF Global High-Yield ESG Bond ont été lancés en juin 2021, avec des intensités carbone Scope 1+ 2 pour leurs indices de référence de 213 et 392 tons/USD million respectivement. Ces deux fonds affichent à fin décembre 2022 des intensités carbone de 65 et 169 tons/USD million, donc inférieures de 69% et 56% par rapport à leurs indices de référence à la date de lancement.

Au niveau de HSBC Global Asset Management (France), nous suivons également les métriques carbone de nos portefeuilles afin de pouvoir mieux appréhender notre trajectoire de décarbonation. Par ailleurs, nous publions les données relatives aux métriques carbone des portefeuilles dans le rapport SFDR de l'entité.

Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

HSBC Global Asset Management (France) ne gère pas de fonds indiciels.

Complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

HSBC Global Asset Management (France) intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G) dans ses décisions d'investissement, en tenant compte de la matérialité financière de chaque facteur selon les secteurs et de l'évaluation des risques liés aux piliers E, S et G.

Notre participation à la politique de notre ligne métier globale à la fois en matière de changement climatique et engagement Net Zero contribuent à renforcer notre prise en compte des problématiques environnementales et nous permet d'améliorer la résilience des investissements de nos clients face à ces risques qui s'intensifient, et aussi de contribuer au financement de la transition vers une économie bas-carbone. Mais pour nous, il est essentiel que cette transition soit « juste » et qu'elle ne se fasse pas au détriment de « l'humain » et permette de préserver la cohésion sociale et la stabilité économique à long terme. Ceci crée un environnement d'exploitation porteur pour les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous sommes convaincus qu'en incorporant cette notion de transition juste à notre philosophie et à nos processus d'investissement, nous serons en mesure de prendre de bonnes décisions d'investissement. Concrètement, cela veut dire que nous surveillons et évaluons les facteurs susceptibles d'avoir un impact négatif s'ils ne sont pas bien gérés. Cet impératif est particulièrement pressant dans les pays émergents, notamment pour les économies les plus dépendantes des secteurs à forte intensité énergétique, qui risquent d'être désavantagées par la lutte mondiale contre les émissions carbone.

C'est pourquoi, lorsque nous évaluons des entreprises, nous ne nous limitons pas à ses résultats financiers et à son impact environnemental et prêtons une attention spécifique au pilier « S » de ESG. Dans la mesure où le champ des enjeux sociétaux potentiels est particulièrement vaste, les évaluer de manière exhaustive reste un défi de taille. Néanmoins, il existe des indicateurs qui peuvent nous aider à mesurer l'empreinte sociétale d'une entreprise : les politiques d'emploi et la diversité hommes-femmes constituent des éléments précieux pour ne citer que ceux-là.

Le pilier « G » est tout aussi important car nous attendons des entreprises qu'elles fournissent des indicateurs sur la manière dont elles contrôlent leurs procédures de gestion des risques climatiques et sur le rôle du conseil d'administration / de direction dans l'évaluation des risques environnementaux.

Un dialogue efficace permet de mieux comprendre les stratégies climatiques des entreprises, ainsi que les facteurs sociétaux et de gouvernance importants. Cela peut nous aider à identifier les entreprises qui ont un meilleur profil de durabilité ou, à l'inverse, mettre au jour des problèmes susceptibles de compromettre la durabilité et le potentiel de retour sur investissement d'une entreprise. En effet, il y a de nombreuses entreprises qui présentent des scores environnementaux élevés mais qui ne sont pas à la hauteur sur des critères sociaux et de gouvernance. Le concept de transition juste permet d'avoir une vision plus globale de ces aspects.

Par conséquent, HSBC Asset Management a affiné son plan d'engagement actionnarial en créant un module thématique spécifique sur la transition juste dans le cadre du thème du changement climatique. En 2022, nos analystes ont entamé des discussions sur la transition juste avec un certain nombre d'entreprises en portefeuille pour nous faire une idée plus précise de leur stratégie en la matière et leur faire part de nos attentes. Dans le cadre de ces échanges, nous avons encouragé les entreprises à tenir compte également dans leur stratégie climatique de facteurs tels que la reconversion de leurs employés, le dialogue social, la médiation ou encore les investissements en faveur de la collectivité. Nous leur avons aussi recommandé d'établir des plans de démantèlement et de reconversion de certains actifs de manière responsable. Nous avons encouragé la publication d'informations relatives aux risques sociaux et aux aspects liés à la transition énergétique, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de dialogue avec les fournisseurs.

Le périmètre concerné est celui de tous les fonds ouverts et mandats gérés par HSBC Asset Management (France).

Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.

A noter les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques et démarches globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Avec l'initiative NZAM, nous nous engageons à travailler en partenariat avec nos clients sur des objectifs de décarbonation, conformément à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos actifs sous gestion globalement d'ici 2050 au plus tard. Cette adhésion nous a aussi incités à accélérer nos démarches pour développer des solutions climatiques qui favorisent la transition vers le « net zéro ».

Grâce à notre participation à l'initiative Climate Action 100+ depuis sa création en 2017, nous dialoguons avec un nombre croissant d'entreprises figurant parmi les principales émettrices de gaz à effet de serre au monde pour déterminer les mesures indispensables à la réduction de leur impact climatique. Nous avons également été l'un des signataires fondateurs de l'initiative One Planet Asset Managers, lancée en 2019. Cette initiative réunit des fonds souverains et des sociétés de gestion d'actifs de premier plan afin d'accélérer l'intégration des enjeux liés au changement climatique dans la gestion de vastes portefeuilles d'actifs à long terme, et ainsi d'améliorer les performances à long terme.

La politique relative au charbon thermique, publiée sur notre site internet en septembre 2022 et visant à éliminer progressivement de nos portefeuilles de gestion active, les titres cotés d'émetteurs dont les revenus sont en lien avec le charbon thermique, n'est qu'une des premières étapes jalonnant notre trajectoire vers la neutralité carbone. Nous encourageons notamment nos entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Pour plus de détails, nous vous prions de vous référer à la Politique Charbon disponible sur notre site internet : [Politiques et informations - HSBC Asset Management](#).

Vous trouverez ci-dessous la part des encours investis dans le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels au 31.12.2022 chez HSBC Global Asset Management (France) :

Au 31.12.2022	Charbon¹	Hydrocarbures non-conventionnels²
Part dans les encours en %	0.42%	2.21%

1. Pour le charbon, nous nous appuyons sur le fournisseur de données Sustainalytics et nous avons identifié les entreprises en portefeuille générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, nous avons pu calculer l'exposition au charbon pour 52% des encours.
2. Pour les hydrocarbures non-conventionnels, nous nous appuyons sur le fournisseur de données Sustainalytics et nous avons identifié les entreprises en portefeuille actives dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, dans l'extraction des sables bitumineux et dans l'extraction du gaz de schiste. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, nous avons pu calculer l'exposition aux hydrocarbures non-conventionnels pour 53% des encours.

Aussi, afin de soutenir le développement de solutions climatiques et l'intégration des enjeux climatiques au sein de notre plateforme d'investissement globale, le cadre de gouvernance a été renforcé au niveau de HSBC Asset Management par la création d'une équipe « Climat & Net Zero », la mise en place d'un comité d'investissement « Climat » et la définition d'un plan de mise en œuvre de notre politique Climat.

Pour progresser vers la neutralité carbone, nous allons intégrer des modélisations de scénarios climatiques dans nos processus de décision d'investissement et renforcer encore notre recherche fondamentale, tout en dialoguant de plus en plus avec les acteurs des secteurs générant des émissions importantes.

La mise en œuvre de nos objectifs « net zéro » sera soumise à l'approbation des parties prenantes, comme les investisseurs, les conseils d'administration des fonds et les régulateurs, qui devront valider les changements nécessaires à apporter aux mandats/fonds pour atteindre cet objectif. Nous allons accompagner nos investisseurs pour les aider à atteindre leur propre objectif de décarbonation et nous continuerons à consacrer des ressources importantes au développement de solutions climatiques et à notre expertise dans ce domaine crucial.

Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.

A ce stade, nous n'avons pas encore évalué les résultats de notre stratégie Net Zero au niveau global de HSBC Asset Management et local d'HSBC Global Asset Management (France). Des éventuelles actions seront mises en œuvre à l'issue de cette évaluation.

La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.

A ce stade, nous n'avons pas encore évalué les résultats de notre stratégie Net Zero.

G.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Notre voix dans l'industrie de la gestion d'actifs.

HSBC Asset Management a contribué au niveau mondial à de nombreuses initiatives sur la biodiversité au fil des années, notamment :

- Nous avons contribué à un nouveau guide dans le cadre de notre engagement au groupe « Finance pour la biodiversité » intitulé « Agissez maintenant ! Le pourquoi et le comment de l'intégration de la biodiversité par les institutions financières », qui a été lancé lors d'un évènement parallèle lors de la conférence COP15 de la CDB de l'ONU.
- Nous avons participé à de nombreuses activités de la COP15, y compris des groupes d'experts, tels que ceux concernant la position de négociation sur le financement de la biodiversité, le lancement du Business Handbook for Biodiversity Conservation et le Business for Biodiversity Conservation Cases.
- Nous avons participé à l'essai de la version initiale d'un cadre pour contribuer au développement du groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD).
- Nous avons participé au processus de consultation du « Nature Benchmark » de la World Benchmark Alliance (WBA) et du rapport InfluenceMap Biodiversity.
- Nous avons publié un [éclairage ESG : Biodiversité août 2022](#) présentant le concept de biodiversité et détaillant la crise actuelle à laquelle nous sommes confrontés et la manière dont la perte de la nature est un risque majeur pour les entreprises alors que les investissements basés sur la nature offrent des opportunités.

Notre engagement dans le cadre de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge

Au cours des dernières années, HSBC Asset Management a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans ses processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

En septembre 2020, HSBC Asset Management a signé l'engagement "Finance pour la biodiversité", qui guide sa stratégie en termes de biodiversité. Nous croyons que les investisseurs ont un rôle à jouer dans les domaines suivants :

- Meilleure compréhension des moteurs de la perte de biodiversité et des impacts de différents secteurs d'activité économique sur la biodiversité.
- Encourager les entreprises à réduire leurs effets négatifs sur la biodiversité et à accroître leur contribution positive.
- Intégrer les critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements.
- Fixer des objectifs et mobiliser des capitaux directs pour tenir compte des problématiques liées à la perte de biodiversité.

Notre politique de biodiversité.

Toute activité économique dépend en fin de compte de l'état de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles nous investissons et représente donc un risque pour le rendement de nos investissements.

Depuis 2021, HSBC Asset Management publie une politique sur la biodiversité disponible sur son site Web où nous nous engageons à collaborer et partager les connaissances, à engager le dialogue avec les entreprises et à intégrer les risques liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement.

[Politiques et informations - HSBC Asset Management](#)

Améliorer notre approche de la biodiversité.

HSBC Asset Management a mis l'accent sur la biodiversité en tant qu'élément clé, que nous implémentons par l'engagement (y compris le vote aux assemblées générales des actionnaires), les politiques et les cadres d'intégration ESG. Veuillez consulter notre [rapport annuel d'investissement responsable](#) le site d'HSBC Asset Management pour plus de détails.

Notre score ESG interne actuel inclut le thème de la biodiversité dans le score environnemental. L'un des nombreux indicateurs granulaires du sous-score E est axé sur la biodiversité pour quelques secteurs d'activité avec des données provenant de MSCI, un fournisseur externe tiers.

Nous travaillons actuellement à l'amélioration de notre méthode actuelle de notation ESG afin de mieux intégrer les risques et les opportunités liés à la biodiversité. Au cours des 12 prochains mois, nous travaillerons à l'élaboration d'un plan d'intégration des sujets liés à la biodiversité.

En ce qui concerne les données sur la biodiversité, nous avons récemment acquis un élément de calcul de l'empreinte de biodiversité d'une entreprise auprès du fournisseur de data externe Iceberg Data Lab. Iceberg Data Lab est une fintech française innovante spécialisée dans les données environnementales qui développe une solution robuste de données environnementales basées sur la recherche scientifique. Nous avons pu avoir un premier aperçu de ce calcul de l'empreinte biodiversité des entreprises en testant leurs données et en apprenant davantage sur l'estimation de l'impact des entreprises sur la biodiversité.

L'empreinte de la biodiversité des entreprises" (CBF) d'Iceberg identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influent sur la biodiversité et les processus écosystémiques et elles sont publiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les pressions changent l'utilisation de la mer et de la terre, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces envahissantes non indigènes. Cette empreinte de biodiversité modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité par le biais de quatre pressions environnementales principales sur les espèces et les habitats :

- Changement d'utilisation des terres : avec des impacts d'occupation, de transformation, d'accroissement, d'empiètement et de fragmentation ;
- Changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES)
- Pollution atmosphérique : entraînant la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement)
- Pollution de l'eau : écotoxicité de l'eau douce avec libération de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement des plastiques.

L'impact de la pression sur la biodiversité est évalué à l'aide de modèles externes (Globio), de la base de données d'Iceberg, de la base de données d'évaluation du cycle de vie, de la littérature scientifique, de bases de données externes et des détails financiers des entreprises.

Enfin, notre plan d'engagement inclut la biodiversité comme élément clé pour le dialogue et la collaboration avec les entreprises. À l'aide de sources internes et externes, notamment la « Farm Animal Investment Risk and Return Protein Producer Initiative assessment » (FAIRR) et les Scores de gestion des ressources naturelles du fournisseur de données externes MSCI, nous avons dressé une liste des entreprises sur lesquelles nous axons nos efforts d'engagement à court et à moyen terme, compte tenu de leurs répercussions et de leur dépendance élevée à l'égard de la biodiversité. De plus, nous avons travaillé en priorité avec les entreprises que nous détenons de manière significative dans nos portefeuilles, avec lesquelles nous estimons qu'il y aurait de bonnes chances de succès de notre engagement, et lorsque l'entreprise est détenue dans un fonds qui a des attentes plus élevées en matière de durabilité. Vous pouvez vous référer à notre rapport annuel d'investissement responsable ([Rapport d'investissement responsable](#)) et vous rendre sur notre site web [Engagement actionnarial - HSBC Asset Management France](#).

Nos engagements avec les entreprises se sont concentrés sur la compréhension de leurs impacts et leurs dépendances sur la biodiversité, sur la manière dont ils atténuent les risques pour la biodiversité - y compris les politiques mises en place - et sur l'encouragement à la divulgation de données sur la biodiversité par le biais de cadres de communication existants et émergents. Nous avons également participé à des engagements de collaboration à l'échelle nationale et internationale par l'entremise de groupes comme le CDP et le FAIRR afin de faciliter et de renforcer les engagements avec les entreprises. ([Rapport d'investissement responsable](#)).

En 2022, nous avons introduit une nouvelle politique pour voter contre le président ou contre les directeurs de conseil d'administration des entreprises qui figurent sur notre liste de surveillance « Say on Nature ». La liste était composée d'environ soixante entreprises, basée sur des évaluations par des tiers ainsi que sur une analyse interne de la manière dont les entreprises gèrent la biodiversité et les risques liés à la nature.

Au cours de la saison des assemblées générales des actionnaires 2022, nous avons voté contre 16 administrateurs en fonction de nos préoccupations concernant la gestion des risques liés à la nature par leur entreprise (en général, seule une partie des présidents de société, aux côtés d'autres administrateurs, sont réélus chaque année). Très peu de propositions d'actionnaires concernent directement la biodiversité et la nature, cependant, nous avons appuyé 25 propositions d'actionnaires concernant les principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés dans l'étude phare de l'IPBES. ([Rapport d'investissement responsable](#)).

Feuille de route de HSBC Asset Management sur la biodiversité.

- D'ici la mi-2024, nous aurons établi un plan d'intégration et de gestion de la biodiversité ;
- Nous allons étendre l'expertise de notre groupe de travail interne sur la biodiversité ainsi que notre gouvernance interne sur ce sujet ;
- Établir l'accès aux données de biodiversité pertinentes pour nos équipes d'investissement, en tirant parti de notre évaluation existante et en élaborant des méthodologies d'implémentation pour les classes d'actifs pertinentes ;
- Continuer à renforcer notre engagement et notre stratégie de vote sur la biodiversité ;
- Nous nous efforcerons d'établir un objectif à long terme pour 2030 ;
- Au cours des trois à cinq prochaines années, nous chercherons à améliorer nos solutions pour les clients afin de traiter la biodiversité dans nos solutions d'investissement.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

Chez HSBC Asset Management, nous sommes convaincus qu'en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur de notre processus d'investissement, il est possible de générer des performances ajustées du risque plus adéquates à long terme. Nous menons à la fois une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques et des opportunités ESG en nous appuyant sur les expertises de nos équipes d'investissement et des équipes d'experts sectoriels (Virtual sector teams - VST) au niveau de HSBC Asset Management.

Les analystes et gérants de portefeuille identifient les risques et opportunités ESG dans le cadre du processus de recherche et d'analyse. Nous utilisons une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de fournisseurs de données. Nous déterminons la matérialité des problématiques ESG au travers du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et en comparant les performances ESG au sein des secteurs. Nos scores ESG reposent sur notre estimation de l'importance relative des problématiques ESG sectorielles, sur la base des analyses quantitatives et qualitatives effectuées par nos équipes d'investissement. Nous suivons les risques de durabilité de manière continue.

Notre stratégie globale de suivi des risques ESG, y compris le risque climatique, est pilotée par l'équipe Recherche & Intégration ESG. Cette équipe est responsable d'améliorer les capacités de recherche et d'intégration ESG, d'assurer et de développer la couverture des données extra-financières et les outils associés. Elle fournit également des analyses sectorielles sur des enjeux ESG spécifiques liés aux secteurs d'activité qui aident les analystes et les gérants dans leur appréhension des thèmes et enjeux sectoriels en lien avec l'environnement ou le social.

Description des principaux risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pris en compte et analysés dans le cadre de notre processus d'investissement.

- Risques environnementaux - Comment les entreprises gèrent-elles leur impact sur l'environnement ?

	Description des risques	Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Changement climatique/Émissions carbone	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse systématique de la volonté de s'adapter au changement climatique, de promouvoir et/ou de soutenir financièrement la transition énergétique ◆ La mesure des émissions carbone est un point de départ 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diminution des revenus des activités à forte intensité en carbone / baisse de la demande de combustibles fossiles / perte ponctuelle de production d'énergie en raison de fermetures de sites
Approvisionnement et recyclage des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduction de la consommation de matières premières, en particulier les métaux rares dont les prix augmentent ◆ Poursuite de la transition vers un modèle d'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Problématiques d'image en raison de sources d'approvisionnement controversées. Des mesures doivent être prises pour faire face au risque potentiel d'amendes.
Gestion des émissions et déchets toxiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmentation des législations visant à réduire ou à contrôler l'utilisation de substances dangereuses et leur élimination ◆ Plus globalement, la gestion des déchets est étroitement surveillée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des mesures doivent être prises face à une réglementation potentiellement plus stricte en matière de gestion et élimination des déchets

Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Description des risques

Gestion de la consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En raison de la raréfaction de l'eau, il est indispensable de limiter son usage et de préserver la propreté des aquifères 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les conflits avec les communautés environnantes entraînent des risques d'amendes, des retards dans les projets et des pertes de revenus. L'investissement dans des mesures d'économie d'eau est nécessaire mais représente un processus plus coûteux qui entraîne des dépenses opérationnelles plus élevées.
Utilisation des Terres / Deforestation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une utilisation inadéquate et une artificialisation excessive des terres accélèrent le changement climatique et peuvent créer des tensions avec les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des mesures peuvent se révéler nécessaires pour couvrir les amendes potentielles en cas de non-conformité ◆ Des investissements seront nécessaires pour réparer ou reconstruire
Impact sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des changements excessifs dans l'utilisation des sols peuvent dégrader les habitats naturels et entraîné des conséquences négatives comme des pandémies, des menaces pour la sécurité alimentaire... 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des restrictions opérationnelles certains jours de l'année peuvent entraîner une réduction des revenus ◆ La vigilance accrue en matière de biodiversité entraîne une augmentation des coûts de contrôle et de reporting

- Risques sociaux - Comment les entreprises gèrent-elles leurs relations avec leurs parties prenantes (collaborateurs, clients et populations locales)

Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Description des risques

Pratiques de travail	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Éviter le travail des enfants et le travail forcé, autoriser les syndicats, protéger le droit à la négociation collective et, plus largement, le traitement équitable des employés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les violations des droits du travail ou les pratiques discriminatoires peuvent entraîner des amendes considérables, des poursuites judiciaires et des sanctions légales. ◆ Les controverses peuvent réduire la fidélité des consommateurs et entraîner une diminution des ventes/revenus
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En particulier pour les activités les plus dangereuses, les mesures de sécurité protégeant les employés et les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les accidents et les décès peuvent entraîner des amendes et des responsabilités considérables
Gestion responsable des produits	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quelles mesures l'entreprise prend-elle pour réduire et surveiller les incidences négatives potentielles de ses produits sur les utilisateurs ? Ex. de la loi REACH, qui encadre l'utilisation et la production de produits chimiques et de pesticides dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les controverses suscitées par les produits d'entreprise peuvent entraîner une perte de revenus en raison d'un boycott des consommateurs
Gestion de la chaîne logistique	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Législations visant à réduire ou à contrôler l'utilisation de substances dangereuses et leur élimination ◆ Plus globalement, la gestion des déchets est étroitement surveillée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les perturbations des chaînes d'approvisionnement peuvent avoir un impact sur l'image de marque et sur les revenus si les consommateurs choisissent de boycotter les produits dont l'origine est controversée. ◆ Elles peuvent également perturber l'activité et se traduire par des dysfonctionnements susceptibles de peser sur la rentabilité de l'entreprise, ses performances opérationnelles et, enfin de compte, sa valorisation.
Sécurité et confidentialité des données	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La protection des données et la cybersécurité sont également devenues des enjeux essentiels, dans le sillage de l'essor du commerce électronique. Processus de contrôle et garanties offertes par les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement de la réglementation ◆ Les controverses sapent l'image de marque et renforcent le risque d'amendes
Les entreprises soumises à des problématiques éthiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Entreprises liées à l'armement, à l'expérimentation animale, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux divertissements pour adultes et aux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les controverses suscitées par les produits de l'entreprise peuvent entraîner une perte de revenus

Description des risques		Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
	boissons alcoolisées. Lien avec les armes interdites (exclusion stricte : armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques)	sous l'effet du boycott des consommateurs et peser sur le cours de l'action
Santé abordable	◆ L'accès aux médicaments est un thème central pour l'ensemble du secteur de la santé	◆ Surveillance accrue des pratiques des entreprises pour améliorer l'accès aux médicaments
Diversité hommes-femmes	◆ Exigence clé au niveau des conseils d'administration, mais aussi pour le traitement équitable des employés (suivi étroit de l'écart de rémunération entre hommes et femmes)	◆ Image de marque et risque de controverses

- Principaux risques de gouvernance pris en compte et analysés - Comment les entreprises sont-elles régies ou gérées ?

Description des risques		Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Éthique / Corruption et pots-de-vin	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Absence de corruption, de pots-de-vin ou d'autres comportements illicites ◆ Le caractère inapproprié des processus et des politiques peut détruire la valeur de l'actionnaire 	
Responsabilité et indépendance du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le conseil d'administration a pour mission de contrôler la gestion globale de l'entreprise et de défendre les intérêts des actionnaires. Sa structure doit donc être adéquate, les comités compétents mis en place afin qu'il puisse rendre compte de ses décisions (pour plus d'informations, cf. notre politique de vote). ◆ Il doit être indépendant, c'est-à-dire être composé d'un nombre suffisant d'administrateurs indépendants pour assurer l'équilibre des pouvoirs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Surveillance insuffisante des dirigeants et controverses liées à des enjeux de gouvernance susceptibles d'altérer la confiance des investisseurs quant aux bénéfices futurs, ce qui peut entraîner une baisse de la valorisation.
Audit et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Afin de garantir cette indépendance et de s'assurer que l'entreprise respecte toutes les lois et adopte les pratiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA), l'audit et le contrôle externe sont indispensables. Il est également nécessaire que les auditeurs soient renouvelés très régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les risques d'amendes liés au non-respect des réglementations sont également considérables. ◆ L'image de marque peut en souffrir et des pertes potentielles d'activité sont également en jeu.
Transparence de la rémunération de la direction	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le mode de rémunération des équipes dirigeantes peut avoir une influence directe sur la gestion de l'entreprise et donc sur les intérêts des actionnaires. Les chiffres exacts doivent donc être communiqués, ainsi que leur mode de calcul ◆ Il est demandé de plus en plus souvent aux entreprises d'avoir un tableau de bord équilibré associant des critères financiers traditionnels et des critères environnementaux et sociaux 	

L'importance relative des facteurs ESG est prise en compte dans l'analyse des titres en complément des critères financiers, et ce dans toutes les classes d'actifs. Au niveau global de HSBC Asset Management, nous cherchons à identifier les critères E, S et G ayant un impact financier important, qui affectent positivement ou négativement (le modèle économique et/ou le profil de risque des émetteurs). Nous avons créé notre propre système de notation ESG pour les émetteurs et établissons des pondérations sectorielles qui reflètent l'importance des facteurs ESG. Grâce à cette approche, nous intégrons à chacune des étapes du processus d'investissement les principaux facteurs ESG dans nos analyses et notre processus décisionnel, afin de réduire les risques et d'optimiser les performances. La matérialité n'est pas statique et évolue en fonction des fluctuations des marchés, des politiques menées et des attitudes des clients.

Dans chaque secteur, nous identifions et analysons les principales tendances et problématiques ESG.

Nous nous intéressons tout particulièrement à celles présentant la « matérialité financière » la plus élevée et aux plus pertinentes dans le cadre de notre évaluation des entreprises, puisqu'elles nous permettent de mieux analyser leur profil et, en fin de compte, de prendre des décisions d'investissement plus avisées. Par exemple, pour les banques et les établissements financiers, la pondération « G » (gouvernance : structure du conseil d'administration, corruption, subornation et instabilité) représente 60 % de la note globale, tandis que pour les services aux collectivités et le secteur automobile, 50 % de la pondération globale est représentée par le facteur « E » (environnement). Nos équipes d'experts sectoriels ont pour mission de mener des recherches ESG sectorielles et de superviser l'élaboration de « checklists » relatives à l'importance des facteurs ESG. Les checklists ESG sectorielles ont vocation à anticiper les risques et les opportunités ESG pour les trois piliers E, S et G. Elles résument les enjeux ESG les plus importants - ceux dont la matérialité financière potentielle est la plus élevée - et définissent des stratégies pour établir le dialogue avec les entreprises/émetteurs. Les checklists spécifiques à chaque secteur intègrent les tendances ESG, les réformes réglementaires et les lignes directrices qui leur sont applicables.

Comment nous traduisons la matérialité ESG en score de risque ESG.

Nous avons créé une méthode de notation exclusive qui tient compte des risques de matérialité de chaque émetteur. Les scores ESG mesurent l'impact que les facteurs E, S ou G peuvent avoir sur l'activité d'une entreprise et donc sur sa valeur au fil du temps. Ces scores reflètent l'évaluation des facteurs ESG actuels et futurs que les équipes de gestion jugent importants et qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur un émetteur ou un actif en portefeuille.

Notre méthodologie ESG intégrée permet de déterminer quels facteurs E, S et G sont « matériels » et sont susceptibles d'influer sur la valeur d'une entreprise ou le risque d'un pays, et dans quelle mesure. Comme indiqué précédemment, nous commençons par réévaluer l'importance des facteurs E, S et G, secteur par secteur. Dans un second temps, nous déterminons une pondération sectorielle en interne pour les différents facteurs ESG pour mieux refléter la « matérialité » des problématiques intrinsèques à chaque secteur.

Ensuite, l'analyse est menée au niveau de l'émetteur, tant pour les entreprises que pour les pays. Lors de l'analyse des émetteurs, nous veillons à prendre en compte les facteurs ESG qui sont importants pour le secteur dans lequel chaque entreprise opère.

Nous affectons à chaque émetteur les informations suivantes : une notation et un classement ESG (en centile) dans son secteur d'activité ; un niveau de risque absolu reposant sur le respect des principes du Pacte Mondial de l'ONU et un niveau de risque relatif avec des commentaires détaillés sur les différents enjeux ESG (en utilisant le score ESG de MSCI). Pour l'instant, ces évaluations sont réalisées à partir de plusieurs fournisseurs de données ESG.

Notre moteur de calcul des notations ESG nous permet de calculer une note ESG agrégée allant de 0 (la plus mauvaise) à 10 (la meilleure) pour environ 10 000 entreprises. Les notations sont établies en combinant la recherche ESG de MSCI et d'autres données. Pour déterminer la pondération des facteurs E, S et G dans le processus de notation, nous avons défini la pertinence de chaque facteur pour tous les secteurs d'activité.

$$X\% \text{ note } \mathbf{E} + Y\% \text{ note } \mathbf{S} + Z\% \text{ note } \mathbf{G} = \mathbf{ESG}$$

Poids des piliers (0/10) fournis mensuellement par la base de données MSCI

Les notations sont disponibles sur les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille des équipes de gestion. Ces notations sont essentielles pour intégrer les enjeux ESG dans nos processus d'évaluation quantitative des titres.

Notre stratégie s'améliore constamment, et pour aider à affiner nos scores de risques ESG, nous disposons des équipes d'experts sectoriels (VST). Elles ont été créées afin de recueillir des connaissances spécifiques sur les enjeux ESG et les enjeux liés aux changements climatiques par secteurs et par zone géographique. (Merci de vous référer à la section "Moyens internes déployés par l'entité").

Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de quantifier l'impact financier des risques de durabilité. Les équipes de recherche quantitatives travaillent toutefois à démontrer une connexion entre les scores ESG et les performances. Nous ne sommes pas parvenus à ce jour à isoler un véritable "facteur Environnemental, Social et Gouvernemental". L'une des raisons étant la faible profondeur d'historique sur les données Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Plusieurs études récentes montrent que les stratégies obligataires intégrant les facteurs ESG dans leur processus d'investissement ont surperformé pendant la crise du COVID-19. Nos propres analyses confirment ce résultat. Toutefois, l'analyse des observations faites dans des circonstances sans précédent ne devrait pas selon nous être le seul déterminant des allocations obligataires à long terme des investisseurs institutionnels. Nous avons décidé de prendre de la hauteur par rapport à ces résultats en nous intéressant à une période plus longue, allant de 2007 à juin 2020. Cette période nous semble pertinente car elle coïncide avec la crise financière mondiale et la mise en œuvre généralisée de politiques monétaires non conventionnelles qui, après une pause, ont été réactivées avec la crise sanitaire COVID-19.

En utilisant nos capacités en recherche obligataire quantitative, nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure les émetteurs ayant de meilleurs scores ESG pouvaient améliorer les performances des portefeuilles dans différentes conditions de marché. Nous voulions quantifier l'impact des facteurs ESG sur la qualité et la performance des obligations d'entreprise et des emprunts d'État Investment Grade. Comme l'utilisation des scores ESG est assez récente, il est difficile d'identifier l'impact d'un « facteur ESG » spécifique, mais nous avons en revanche constaté que l'intégration ESG dans les portefeuilles obligataires n'a pas nui à leurs performances. Sur la période analysée, l'intégration ESG a été créatrice de valeur ajoutée pour les investisseurs dans la plupart des cas.

Néanmoins, puisque les obligations présentant de bons scores ESG affichent généralement un bêta plus faible, intégrer les facteurs ESG dans une solution d'investissement obligataire nécessite d'adapter les techniques de construction de portefeuille afin d'atténuer les biais indésirables.

Prise en compte des risques liés au climat.

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

À ce titre, un engagement global, pour toutes les entités de la ligne métier à travers le monde, dont HSBC Global Asset Management (France), a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans l'Accord de Paris.

En l'absence d'efforts à l'échelle mondiale, les actifs, les positions et les portefeuilles des investisseurs pourraient souffrir à court, moyen et long terme. En matière d'investissement, la transition vers une économie plus neutre en carbone présentera des risques et des opportunités.

Risque de transition – les changements structurels nécessaires pour passer d'une économie à forte intensité de carbone à une économie plus sobre pourraient entraîner un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de revalorisation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à un durcissement de la réglementation environnementale, à l'adoption de technologies moins gourmandes en énergie et sources de rupture ou, enfin, à l'évolution globale du marché. Il se pourrait également que les gros émetteurs de carbone soient tenus responsables des dommages causés directement par leurs activités sur l'environnement ou par une publication d'informations inadéquate sur leurs risques climatiques.

Risque physique – des événements climatiques plus fréquents et plus graves et une évolution à plus long terme des grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et l’outil de production, perturber les chaînes d’approvisionnement mondiales et réduire l’accès aux ressources naturelles.

Opportunités climatiques – au niveau opérationnel, les entreprises peuvent profiter des gains d’efficacité et des économies de coûts découlant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les technologies existantes et nouvelles permettant de réduire l’impact des changements climatiques bénéficient également d’un marché en forte croissance. Notre stratégie consiste à identifier et à intégrer les risques et les opportunités d’investissement occasionnés par le changement climatique et mentionnés dans la politique climatique de nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour proposer à nos clients des portefeuilles plus résistants et leur offrir des solutions d’investissement et des opportunités bas-carbone.

Pour chaque catégorie, les risques ci-dessous ont été identifiés en fonction d’un horizon de temps : à court, moyen et long terme :

- **À court terme** : Jusqu'en 2030
- **À moyen terme** : 2030-2040
- **À long terme** : 2040-2050

Risque de Transition

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Politique et droit	Coût de la sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à une activité à faible teneur en carbone	(↑) Augmentation des coûts sans transition vers une activité à faible émission de carbone	(↓) Diminution des encours issus de l'investissement dans une activité à forte intensité carbone	◆ Développer des stratégies durables qui tiennent compte des risques et des possibilités liés à l'ESG et au climat conformément à nos critères, tels qu'ils sont mentionnés dans notre Politique d'investissement durable	À court terme 2030
				◆ Aligner nos investissements globaux sur nos engagements et nos politiques y compris net-zero. Élimination progressive des entreprises ayant des revenus en lien avec le charbon thermique	A court-moyen-long terme (2030-2050)
				◆ Développer des produits avec des objectifs climatiques à long terme (par exemple, en ligne avec l'Accord de Paris) - Réduire l'exposition à l'intensité carbone (PAI 1,2) - Réduire les combustibles fossiles et accroître l'exposition aux titres assortis d'objectifs crédibles de réduction des émissions (PAI 1, 2, 3, 4, 5) ; - Surpoids des entreprises fournissant des solutions durables/vertes (PAI 7, 8, 9)	À long terme 2050
Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission	(↑) Augmentation des coûts liés à l'arrêt des actifs à forte intensité carbone et à l'incapacité de poursuivre l'activité avec une alternative à faible émission carbone	(↓) Diminution de la part des l'investissement dans des actifs à forte émission de carbone	◆ Recherche et suivi des émetteurs ayant une empreinte carbone élevée dans le cadre de notre politique sur le charbon thermique en utilisant des mesures comme les revenus du charbon. Ces mesures nous permettent de surveiller dans quelle mesure le charbon est important pour une entreprise et, par conséquent, le risque potentiel actuel et futur qu'elle peut courir en ce qui concerne la transition.	À court terme 2030
				◆ Une stratégie active de capital-risque qui investit dans des entreprises en phase de transformation permettant la décarbonisation et la dépollution des industries.	À moyen terme 2030-2040

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Marché	Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission carbone	(↓) Baisse des bénéfices pour les entreprises qui continuent de vendre des produits à forte intensité carbone et non durables	(↓) Diminution des encours issus d'investissement dans des produits à forte émission carbone et non durables	<p>◆ Augmenter la viabilité des encours grâce à des critères de standards d'investissement durables</p> <p>◆ Standards d'investissement durable : Les normes établissent des critères minimaux d'ESG, de carbone et/ou de durabilité, ainsi que des processus auxquels les fonds d'investissement doivent adhérer afin de se qualifier comme des stratégies durables pour toutes les catégories d'actifs. Ces critères identifient les investissements susceptibles de prospérer dans une économie à faible émission carbone et excluent les entreprises à risque. Les critères d'investissement durable sont détaillés à la fin de cette section.</p> <p>- Propriété active : L'appropriation active, par l'engagement actionnarial et le vote par procuration à l'échelle mondiale, est un pilier essentiel de notre approche des investissements responsables. Nous rencontrons régulièrement des entreprises pour mieux comprendre leurs activités et leur stratégie, pour signaler le soutien ou les préoccupations que nous avons à l'égard des mesures de gestion et pour promouvoir les meilleures pratiques. Nous engageons avec les entreprises à forte intensité carbone pour encourager les entreprises résilientes face au climat. Nous croyons également que nous avons la responsabilité de défendre un avenir durable. Nous défendons ce leadership en collaborant avec les décideurs, les dirigeants de l'industrie et les organismes de réglementation pour appuyer la transition vers le Net Zéro, tout en soutenant le changement de comportement.</p>	<p>À court terme 2030</p> <p>À moyen terme 2030-2040</p>

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Réputation	Image de marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission carbone	(↑) Augmentation des coûts liés à la perte de clients due à une image de marque ternie et/ou des amendes ou pénalités réglementaires liées à l'inaction climatique	(↓) Diminution des encours dans des actifs à l'image de marque ternie ou dans des entreprises ayant des controverses liées au climat	◆ Nos équipes de recherche et de spécialistes responsables utilisent des outils et des sources de données comme Sustainalytics et RepRisk pour signaler les entreprises qui sont impliquées dans des activités qui vont à l'encontre de notre soutien à l'action climatique, ou les entreprises qui ont été exposées à des controverses liées au climat.	À court terme 2030 À moyen terme 2030-2040 À long terme 2050

Risque : Physique

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des saisons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques)	(↑) Augmentation des coûts en raison de la perturbation des activités de l'entreprise et des coûts d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques	(↓) Diminution des encours provenant d'investissements dans des actifs exposés à des phénomènes météorologiques violents et à la plupart des entreprises qui dépendent d'écosystèmes biodiversifiés.	◆ Nous considérons que l'exposition au risque physique à nos actifs est un risque à long terme, donc notre stratégie en matière de risque climatique à l'égard du risque physique est plutôt préventive, en recherchant des solutions d'investissement dans la nature et des actifs qui protègent et restaurent la biodiversité. Limiter la perte de biodiversité et restaurer ce qui a été perdu réduit les effets physiques négatifs du changement climatique. Conserver les mangroves par exemple peut réduire les inondations et les ondes de tempête. Les habitats restaurés peuvent éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère, ce qui limite le réchauffement climatique. Nous intégrons les risques liés à la biodiversité dans nos activités d'investissement de la manière suivante : - Cadre de notation ESG exclusif : Nous sommes en train de mettre au point une capacité exclusive de cotation des ESG qui inclut la protection de la biodiversité et la réduction	À long terme 2050

	<p>de l'exploitation des ressources naturelles. Notre méthode de notation comprend également la notation climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les investissements : Nous sommes en train de mettre au point des critères pour détecter les controverses graves à très graves sur la biodiversité dans le cadre de plusieurs activités climatiques à fort impact, comme la combustion des forêts et la pollution. À l'avenir, chaque fois qu'une entité faisant l'objet d'un investissement est identifiée, elle est revue par notre cadre de gouvernance dans le cadre d'une gestion active et responsable du portefeuille. Actuellement, cela se fait par notre intégration ESG.
--	--

Le changement climatique étant pour nous l'un des principaux aspects de l'approche ESG, la gestion du risque climatique fait partie intégrante de notre approche globale. Le risque climatique est géré à trois niveaux :

- Évaluation individuelle des enjeux climatiques des entreprises/émetteurs : cette fonction consiste à identifier les principaux risques et opportunités à l'aide des analyses et des évaluations réalisées par des tiers et de nos propres recherches, et de les intégrer à nos argumentaires d'investissement tout au long du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille s'appuient sur tout un ensemble de formations, d'outils et de ressources pour mener à bien ces évaluations.
- Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles : tous les outils décisionnels utilisés par nos gérants de portefeuille intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à tout moment à des évaluations très précises de leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion de portefeuille.
- Recherche macro/sectorielle sur les enjeux climatiques : l'analyse de ces problématiques, notamment les risques inhérents à la transition, et leur impact sur les marchés financiers, est un domaine de recherche qui évolue rapidement. Nous faisons toujours office de pionnier en la matière grâce à nos recherches, notamment nos rapports sur les scénarii de transition vers une économie bas-carbone, notre collaboration avec des experts extérieurs et des initiatives sectorielles. Nous partageons les conclusions de nos travaux avec toutes nos équipes d'investissement afin qu'elles prennent des décisions mieux étayées.

Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique et à notre politique en la matière, est une étape importante de notre processus. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives avec d'autres sociétés de gestion d'actifs et utilisons nos décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Si les entreprises appartenant à des secteurs gourmands en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nous avons pour habitude de voter contre la réélection du président. Si l'engagement continu auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ne

permet pas de réaliser des progrès suffisants dans la réduction du risque climatique, nous appliquons certaines exclusions qui sont réexaminées en permanence.

Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Nos analyses initiales de scénarii climatiques, indiquent que le risque physique peut impacter nos actifs à long terme. Le risque physique s'exerce généralement sur une période de temps plus longue ; nous sommes donc particulièrement axés sur les répercussions des risques physiques sur les coûts de nos produits obligataires dont la durée est supérieure ou égale à 30 ans.

Nous nous concentrons sur l'identification de ce que nous croyons être l'atténuation des risques physiques, c'est-à-dire le maintien et la restauration de la biodiversité, qui est cruciale pour une économie mondiale durable. En commençant par notre plateforme d'engagement, nous collaborons avec les entités investies pour réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

Nos critères sont plus larges que l'évaluation de la contribution d'une entreprise au changement climatique et comprennent des objectifs sociaux, mais ils sont ancrés dans des investissements dont les émetteurs apportent une contribution significative, y compris le soutien à la transition climatique. Dans le cadre de cette approche, nous recherchons également des leaders ESG qui sont des entreprises généralement classées dans le quartile supérieur des scores ESG par rapport à leur secteur.

Une due diligence renforcée est réalisée pour les émetteurs considérés comme présentant des risques élevés en raison d'une mauvaise évaluation ESG de la société. Cette due diligence renforcée peut conduire à une exclusion de l'émetteur.

Dans le cadre de notre engagement de NZAM, nous engageons avec les émetteurs qui n'ont pas de plan de transition net zéro, en particulier ceux du secteur pétrolier et gazier. Pour les entreprises dont les revenus sont supérieurs à 10% des revenus tirés du charbon, nous dialoguons avec les entreprises sur leur plan de sortie progressive dans le cadre de notre politique charbon.

L'engagement est un levier clé dans nos efforts pour encourager les entreprises qui investissent à s'engager dans une transition climatique juste. Cf Section D du présent rapport : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

- En cherchant à mieux comprendre comment les entreprises et les émetteurs gèrent leur impact environnemental, fonctionnent et interagissent avec leurs divers interlocuteurs, nous créons de la valeur en identifiant les principaux risques et opportunités ESG. De plus, en tant que gérants, nous redoublons d'efforts pour encourager des comportements positifs, promouvoir des normes élevées et veiller à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte.
- **En stimulant la croissance** : En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, nous pouvons identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur.
- **En maîtrisant le degré de matérialité des risques** : Nous instaurons très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.

- **En améliorant la transparence et la publication d'informations :** Nous les conseillons sur l'évolution rapide des cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et nous les encourageons à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

HSBC Asset Management utilise de multiples sources de données pour mesurer les risques liés au climat à différents niveaux (émetteur, portefeuille/produit/mandat.) Nos multiples sources de données nous permettent d'évaluer les entreprises/portefeuilles par rapport à leur point de référence actuel en matière de climat et de développer une vision prospective de la façon dont nous envisageons les impacts climatiques sur les futures entreprises/évaluations. Les mesures que nous regardons comprennent, entre autres, l'intensité du carbone, les émissions et l'empreinte carbone, les revenus issus du charbon, et la température du portefeuille :

- **Au niveau de l'émetteur,** les équipes d'investissement utilisent des données provenant des fournisseurs de données (par ex. MSCI, S&P Trucost, Sustainalytics, FTSE, Carbone4) pour évaluer les risques liés au changement climatique et les opportunités de transition. Nous mettons à profit nos compétences et ressources pour nous permettre d'analyser les entreprises dans lesquelles nous investissons afin d'évaluer les risques et les opportunités que présentent le climat pour leurs activités ; pour l'élaboration de modèles sectoriels spécifiques pour les secteurs clés essentiels à la transition ; et pour évaluer la qualité et la crédibilité de la planification de transition d'une entreprise. Combiner les points de vue de l'ensemble des équipes de HSBC Asset Management (par exemple : équipe d'Investissements responsables, analystes du crédit et des capitaux propres, gestionnaires de portefeuille) et de multiples sources de données sur le carbone, nous permet d'aligner les portefeuilles et d'établir des priorités clés en matière d'engagement, etc.
- **Au niveau des produits,** nous disposons d'outils internes qui nous permettent de surveiller régulièrement l'intensité, les émissions et l'empreinte carbone, les activités liées aux combustibles fossiles, au charbon, à la production d'énergie, aux solutions climatiques et aux revenus écologiques, et la température du portefeuille. Ces données sont généralement agrégées pour les portefeuilles et les indicateurs de référence. En outre, le pourcentage de couverture est également affiché. Ces données proviennent principalement de S&P/TruCost et couvrent les émissions carbone des scopes 1 et 2. Pour les mandats avec des clients institutionnels, nous pouvons personnaliser notre approche pour atteindre les objectifs climatiques spécifiques du client. Il s'agit notamment d'activités telles que l'intégration directe de l'objectif Net Zéro ou l'adoption et le suivi d'un indicateur personnalisé ou d'une combinaison de ces éléments. Les produits sont également évalués en fonction de leur impact selon différents scénarios climatiques, pour lesquels les principaux facteurs de risque seront discutés et publiés.

Evaluation du risque climatique.

Aujourd'hui, nous ne réalisons pas d'évaluation du risque sur différents scénarii climatiques.

Cependant, nous développons notre capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la Climate VaR de MSCI. Et l'année prochaine, nous prévoyons d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans nos processus d'investissement.

Le modèle de Climate VaR de MSCI estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs de chaque entreprise jusqu'en 2050 - en utilisant des modèles de coûts et d'opportunités de transition et jusqu'en 2100 - en utilisant des modèles de coûts de risques physiques pour des scénarios climatiques pertinents.

Nous nous appuyons sur les scénarios climatiques du NGFS, les composantes du modèle de la Climate VaR sont les suivantes :

"Transition ordonnée" : Dans le cadre d'un scénario de "transition ordonnée", nous nous attendons à un resserrement des politiques climatiques nationales qui augmentera les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent un coût minimale du changement climatique physique. L'impact du fonds dans ce scénario est illustré par le scénario de transition de 1,5 °C ci-dessous

"Transition désordonnée" : Dans un scénario de "transition désordonnée", nous nous attendons à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques physiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif.

"Transition extrême" : nous nous attendons à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire catastrophique, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs.

Il est important de noter que ces trois catégories de scénarios représentent une gamme de trajectoires mondiales projetées à la fin du siècle, parmi un très grand nombre de scénarios climatiques et de résultats réels potentiels. La mesure des risques et des possibilités dans le cadre de ces scénarios n'est donc qu'un guide pour comprendre la sensibilité probable des investissements et ne doit pas être interprétée comme une prédiction de la valeur future des investissements.

Opportunités de transition : MSCI désigne ce calcul comme la valeur climatique "technologique" à risque et constitue une estimation positive des bénéfices futurs d'une entreprise en raison de sa capacité d'innover et d'utiliser la technologie pour passer à un marché à faible émission de carbone. MSCI utilise à la fois les revenus actuels de faibles émissions de carbone et les brevets technologiques pour évaluer la probabilité qu'une entreprise tire profit de la transition vers de faibles émissions carbone. Dans le scénario de 1,5°C, l'une des principales hypothèses est que ces technologies se développeront rapidement grâce à des politiques nationales ouvertes et favorables qui encouragent et subventionnent la transition climatique. Comme il ne s'agit que d'une hypothèse, elle est révélatrice d'opportunités et non de bénéfices absolus.

Coûts de transition : MSCI désigne ce calcul comme étant la valeur climatique à risque "risque politique" et il s'agit d'une estimation négative des coûts pour une entreprise en raison des prix qu'une entreprise devra payer pour réduire ses émissions scope 1, 2 et 3 selon différents scénarios climatiques. Dans un scénario à 2°C, ces coûts seront plus

élevés, car les politiques nationales seront mises en œuvre brusquement et les entreprises n'auront pas le temps de planifier et de s'adapter à une forte augmentation des coûts en raison des taxes sur le carbone et d'autres restrictions imposées à une activité à forte intensité de carbone. Les actifs alloués aux secteurs à forte intensité de carbone : automobile, produits chimiques, matériaux de construction et de construction, métaux et mines, pétrole et gaz, électricité connaîtront le coût le plus élevé et la valeur climatique la plus élevée (négative) à risque.

Coûts physiques : L'autre modèle de coûts de MSCI est leur calcul de la valeur physique du climat à risque, qui est une estimation négative des coûts projetés à long terme d'une entreprise en raison de changements climatiques physiques aigus et chroniques, comme les tempêtes et la sécheresse, sur les actifs actuels de l'entreprise et l'activité commerciale. Des géographies comme l'Asie-Pacifique et l'Afrique présentent un risque plus élevé de changement climatique en fonction des résultats du modèle.

Prise en compte des risques liés à la biodiversité.

HSBC Asset Management a mis l'accent sur la biodiversité en tant qu'élément clé, que nous implémentons par l'engagement (y compris le vote aux assemblées générales des actionnaires), les politiques et les cadres d'intégration ESG. Veuillez consulter notre [rapport annuel d'investissement responsable](#) sur notre site internet pour plus de détails.

Les risques physiques liés à la biodiversité sont ceux qui découlent directement d'un déclin de l'écosystème. Les processus de production agroalimentaire ou industrielle sont notamment exposés à des risques physiques comme par exemple des récoltes appauvries, des difficultés à trouver des matières premières dans la mesure où ils dépendent des écosystèmes tels que la pollinisation, la fertilité des sols, de l'eau etc.

Le risque d'approvisionnement en matières première a été clairement identifié dans notre matrice de matérialité ESG.

Les entreprises sont également confrontées à des risques de transition si leurs business ne prennent pas en compte les nouvelles normes visant à tendre vers une économie de plus en plus respectueuse de la nature. Ces nouvelles normes peuvent inclure de nouvelles réglementations, des préférences changeantes des consommateurs, etc. qui pourraient avoir une influence négative sur les entreprises.

Plusieurs opportunités émergent de ce risque et sont intégrés dans notre matrice de matérialité ESG, nous souhaitons mettre en avant les solutions plus écologiques et durables qui permettront le développement d'une agriculture plus saine et durable, une exploitation des forêts plus respectueuse de l'écosystème, des élevages moins intensifs et plus vertueux sur le plan environnemental et socioéconomique.

Notre méthodologie interne pour définir nos scores ESG est notre premier point de départ concernant l'intégration des risques de la biodiversité, celui-ci comprend aujourd'hui un sous-indicateur granulaire de biodiversité provenant du fournisseur de données MSCI dans le cadre de l'évaluation du pilier Environnemental de plusieurs secteurs. Cette méthodologie est amenée à évoluer dans le cadre de notre objectif de meilleure intégration des enjeux de la biodiversité. Conscients que cela ne suffit pas à identifier et atténuer les facteurs d'impact les plus importants sur la biodiversité, HSBC Asset Management continue d'étudier tous les indicateurs émergents liés à la Biodiversité.

HSBC Asset Management a collaboré avec Iceberg DataLab (IDL) sur l'indicateur de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises (Corporate Biodiversity Footprint). Cet indicateur d'impact négatif permet de déterminer l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde entier à l'aide de quatre facteurs de perte : l'utilisation des terres, le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau.

Les méthodes de mesure de l'impact sont encore en train d'évoluer et continueront probablement d'évoluer. Conformément à la COP15, les entreprises et institutions financières sont tenus d'évaluer et monitorer leurs risques, leurs impacts négatifs et positifs ainsi que leurs dépendances sur la Biodiversité.

Jusqu'à récemment, il existait peu de méthodes permettant d'évaluer la dépendance de l'investissement à l'égard de la nature. Parallèlement à l'évolution des méthodes de mesure de l'impact négatif des investissements, des méthodes sont mises au point pour mesurer les dépendances de la nature. HSBC Asset Management étudie actuellement la méthodologie de cet indicateur auprès de différents fournisseurs de données afin de l'intégrer dans notre approche de gestion du risque biodiversité.

Dispositif de supervision de nos risques.

Les critères de durabilité (environnementaux, sociétaux et de gouvernance) sont pris en compte dans l'ensemble des risques recensés dans la cartographie des risques de HSBC Global Asset Management (France) appelés RCA. Chaque équipe opérationnelle de première ligne est en charge des risques liés à son activité. Le travail d'identification et d'évaluation des risques est piloté par la Direction des Risques en relation avec les propriétaires des risques, les experts des risques et les équipes de contrôle des risques opérationnels. Ce travail repose sur la méthodologie d'évaluation des risques et des contrôles. Cette méthodologie prévoit que pour chaque risque opérationnel, soient évalués sa probabilité d'occurrence et son impact à partir d'un scénario représentant la situation la plus dommageable pouvant se produire dans les 12 prochains mois.

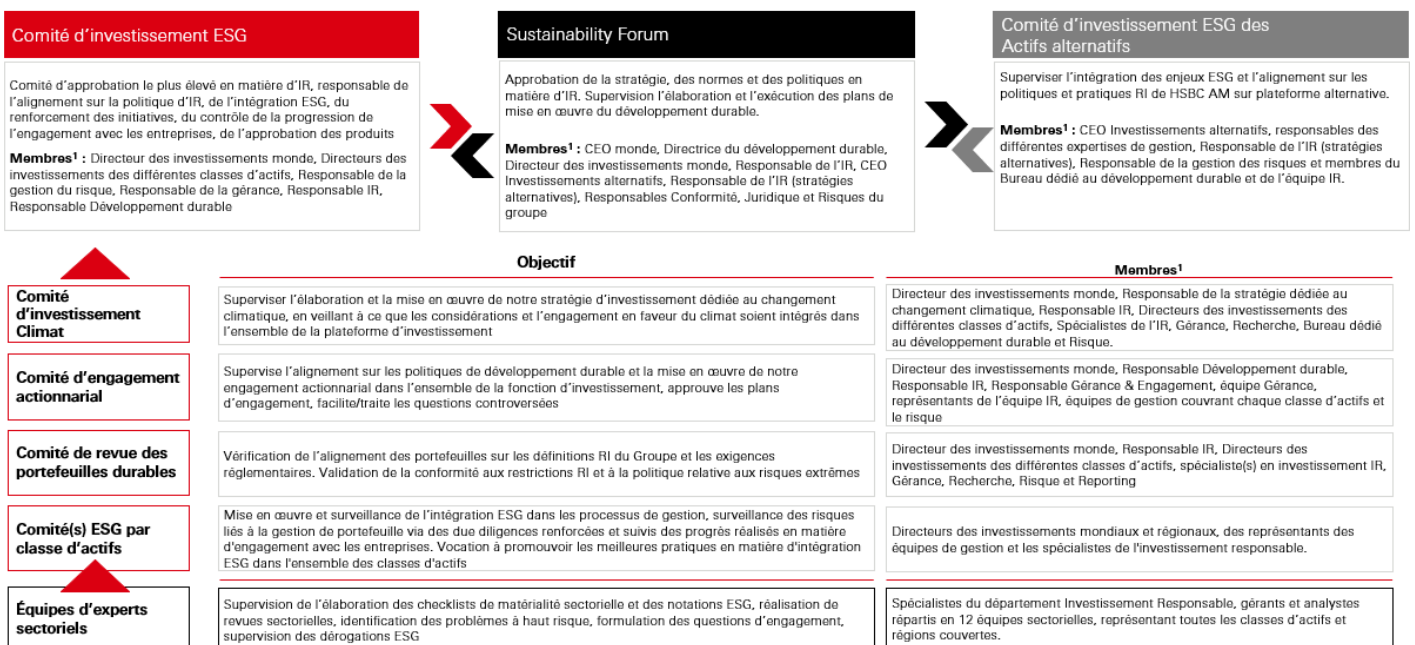
En 2022, un travail d'identification des risques susceptibles d'être significativement affectés par des facteurs de durabilité a été réalisé. Les scénarios de ces risques ont ensuite été revus en intégrant les éléments liés aux risques climatiques et de durabilité. Cette revue a été en grande partie effectuée en 2022 et sera achevée en 2023.

Le cadre de gestion des risques a été amélioré du point de vue de la gouvernance et des contrôles afin d'intégrer des considérations liées au risque de durabilité (y compris le climat). De plus amples détails sur la gouvernance au niveau entité sont décrits dans la section C du présent rapport. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de [la gouvernance de l'entité](#).

Pour soutenir l'intégration du développement durable dans nos activités et nos investissements, un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux est défini pour garantir l'application cohérente de normes élevées :

Un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux pour garantir l'application cohérente de normes élevées

Comités mondiaux supervisant les activités liées à l'investissement responsable (IR)



1. Les listes de membres ne sont pas exhaustives. Des participants supplémentaires peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.
Source : HSBC Asset Management, mars 2023. A titre d'illustration uniquement.

Il existe un certain nombre de contrôles de première et de deuxième ligne qui servent à surveiller la conformité à nos objectifs et restrictions en matière de durabilité et de climat. L'équipe Investissement a construit des outils de durabilité exclusifs dans son système de gestion des risques d'investissement. Les restrictions et les exclusions liées à la durabilité des investissements garantissent automatiquement, avant la transaction, que les transactions sont rejetées ou que des alertes sont émises au besoin.

L'équipe des restrictions d'investissement est chargée de coder les restrictions et exclusions liées à la durabilité dans le module de gestion des contraintes d'investissement, Bloomberg AIM. L'équipe des restrictions surveille et escalade toute violation de restriction.

Le comité d'investissement ESG (ESG IC) a établi les normes du processus d'investissement ESG afin de respecter nos politiques/normes approuvées, nos critères d'investissement, de convenir de modifications, de créer des listes "blanches" et "rouges".

Listes blanches : Elles s'appliquent aux stratégies ayant le plus haut niveau d'objectif d'investissement durable. Ils définissent l'univers d'investissement disponible pour chaque stratégie. Les investissements inclus dans une liste doivent être approuvés par le comité d'investissement ESG. Chaque liste est tenue à jour par l'équipe Investissement Responsable et communiquée à l'équipe des restrictions afin que celle-ci soit intégrée dans le module de gestion des contraintes d'investissement.

Liste rouge : Il s'agit des émetteurs qui ne peuvent être détenus en raison de nos politiques d'exclusion.

Lorsque des restrictions ou des contraintes d'investissement ne peuvent être codées de manière automatisée, comme l'intensité carbonique ou les scores ESG, d'autres solutions sont utilisées indépendamment de l'équipe d'investissement.

L'équipe des risques d'investissement, de la deuxième ligne, travaille avec les équipes performance et restriction pour s'assurer que le niveau de gouvernance approprié est appliqué.

Notamment en assurant le suivi des indicateurs clés de durabilité de chacun des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe de gestion des risques est en charge de :

- Déterminer les facteurs de risque liés à la durabilité au sein des fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) ;
- Superviser le programme Assurance pour s'assurer que le risque de durabilité est couvert ;
- Définir et s'assurer que l'appétit au risque de durabilité de HSBC Global Asset Management (France) est aligné sur la stratégie de durabilité de HSBC Asset Management ;
- Évaluer et surveiller l'exposition des portefeuilles et des activités de HSBC Global Asset Management (France) au risque de durabilité en définissant et en maintenant les seuils d'alerte alignés sur les objectifs d'investissement de chaque fonds ;
- Examiner les politiques, les processus et les mesures de première ligne relatives à la durabilité et challenger lorsqu'ils ne sont pas en ligne avec l'appétit au risque de durabilité du groupe.

L'équipe de gestion des risques participe à des groupes de travail conjoints et à des forums de lancement de produits avec les équipes de conformité, de produits, d'investissement responsables et d'autres intervenants pertinents.

- Elle remonte les enjeux identifiés et fait des recommandations en ce qui concerne la construction du portefeuille, les critères et les objectifs de durabilité que le fonds doit atteindre.

- En cas de changement de classification SFDR, la fonction risque rentre en relation avec l'équipe d'investissement pour comprendre et approuver la justification de changement de classification SFDR, réaliser une diligence des objectifs de durabilité.
- Elle examine la façon dont les engagements et les objectifs de durabilité sont mis en œuvre par le biais des processus d'investissement et des contrôles connexes. En assistant à des comités où ces processus et contrôles sont soumis pour approbation et/ou donnant son accord aux processus d'implémentation.

L'équipe des risques d'investissement identifie les indicateurs clés de durabilité en fonction de la catégorie de fonds, de l'objectif de durabilité du fonds et du processus d'investissement mis en œuvre, puis elle définit en collaboration avec la gestion, des seuils d'alerte pour s'assurer que l'objectif d'investissement soit bien respecté. Ce suivi fournit un cadre pour escalader et discuter des potentiels risques de durabilité avec les gérants de portefeuille en fonction des indicateurs et des seuils convenus.

Les dépassements peuvent entraîner des discussions entre les premières lignes de défense et les secondes, et elles peuvent aussi donner lieu à une escalade au comité de gestion des risques "RMM" (Risk Management Meeting)

Ci-dessous une liste d'indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer l'objectif de la durabilité des portefeuilles (ces indicateurs ne sont pas exhaustifs et ne s'excluent pas mutuellement :

- Scores ESG, intensité carbone, carbone évité par rapport à l'indice de référence ou à des scores absolus
- Amélioration du score ESG du fonds
- Exposition aux producteurs de charbon
- Exposition aux entreprises avec lesquelles un engagement a été initié
- Exposition aux sociétés pour lesquelles une due diligence renforcée ESG est en place
- Combustibles fossiles, gaspillage d'eau et déchets métriques
- Exposition à des sociétés susceptibles d'entraîner un risque réputationnel pour l'activité de gestion d'actifs ou le groupe HSBC
- Biodiversité, déforestation, etc.
- Exposition des moins bons contributeurs au score ESG dans les portefeuilles
- Température

Le suivi des risques de durabilité est réalisé au moins une fois par trimestre via divers comités (voir ci-dessous), avec une surveillance mensuelle détaillée au niveau des fonds des différentes mesures de durabilité, par ex. l'intensité du carbone, score ESG, etc. Au besoin, l'équipe de gestion des risques doit convenir d'un plan d'amélioration approprié avec le gérant de portefeuille. Le plan d'action doit être documenté à des fins de vérification et suivi par l'équipe de gestion du risque pour s'assurer que les mesures sont prises dans les délais convenus.

Les risques identifiés sont escaladés au comité des risques RMM (Risk Management Meeting), avec les éléments jugés pertinents pour la discussion et le plan d'action potentiel pour résoudre les préoccupations liées au risque de durabilité.

Le risque d'investissement est un membre/participant des comités suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- Comité d'investissement ESG
- Comités ESG par classe d'actifs
- Comité d'engagement actionnarial

- Comité de revue des portefeuilles durables

L'équipe de gestion des risques fournit des rapports appropriés à la société de gestion, au comité des risques local, au comité des risque global pour démontrer que HSBC Global Asset Management (France) respecte les exigences réglementaires et que les fonds remplissent leurs objectifs. Les seuils d'alerte sont revus annuellement et présentés au comité des Risques.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

Pour consulter la liste des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du Règlement Européen SFDR gérés par HSBC Global Asset Management (France), veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

Investisseurs non-professionnels

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

Investisseurs professionnels

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

J. Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W850530GKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives (PAIs) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, telle que définie dans la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management, inclue les incidences matérielles des PAIs dans notre recherche fondamentale et contribue aux décisions d'investissement dans notre processus de gestion. Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les indicateurs (PAIs) pertinents comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, le personnel et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquels des indicateurs ont été définis. Deux indicateurs supplémentaires qui sont les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme et pour lesquels des indicateurs ont été définis sont également pris en compte. Pour l'ensemble de ces indicateurs, nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les cibles définies pour la période de référence suivante.

Il convient de noter qu'à la fin du mois de décembre 2022, le périmètre SFDR des actifs sous gestion gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'élevait à 38.7milliards d'euros. Ce dernier n'inclut pas les délégations de gestion (délégations reçues) ni l'activité de conseil en investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) offre une gamme de produits gérés activement dans laquelle les indicateurs des PAIs pertinents peuvent être inclus dans le processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits d'investissement, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de tilt et autres techniques. Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les PAIs pertinents sont également pris en compte parmi les critères consistant à s'assurer que le principe de « ne pas causer de préjudice important » est respecté. Ainsi, ils contribuent à évaluer les actifs détenus et à déterminer s'ils sont considérés comme des investissements durables.

Nos principes de votes aux assemblées d'actionnaires sont présentés dans nos politiques de vote européennes et internationales ; les sociétés qui ne gèrent pas correctement les principales incidences négatives peuvent faire l'objet de sanctions à travers l'exercice de droits de vote.

Notre politique d'engagement définit la manière dont HSBC Asset Management s'engage auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons y compris le processus d'escalade lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives. Le plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management donne plus de détails sur ce qui est attendu des sociétés en matière de gestion des incidences négatives.

Notre approche en matière de sélection de titres, de gestion de portefeuille et/ou d'engagement est détaillée dans des politiques spécifiques, notamment dans la politique sur les armes interdites, la politique charbon, la politique sur le changement climatique et la biodiversité.

En ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique et plus particulièrement, l'objectif de zéro émission nette et de l'objectif de réduction intermédiaire des émissions de CO2 de HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) constituent des initiatives phares de notre stratégie de transition climat. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif global reste à définir.

Les indicateurs/données chiffrées sont transmis/transmises sur la base d'une méthodologie appliquée à fin décembre 2022 ; cette méthodologie étant susceptible d'évoluer en 2023, elle pourrait conduire à des écarts de résultats.

La déclaration consolidée et toutes les politiques mentionnées ci-dessus sont disponibles sur notre site internet : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

L'objectif intermédiaire mondial de réduction nette des émissions de CO2 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/news-and-insights/on-interim-target-for-nzami>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).
3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - Tonnes d'équivalent CO2	1,013,598.27	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le niveau 1 désigne les émissions de GES (en tonnes d'équivalent CO2) provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production. Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 1 divisées par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les données sur les émissions de GES de niveau 1 ont principalement été communiquées par les sociétés ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données reportées par les sociétés. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des investissements, celle-ci peut parfois être incomplète car les sociétés ne reportent pas toujours leurs émissions et il ne serait pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les catégories d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre limite au niveau de la couverture des données peut résulter d'investissements réalisés au niveau de la filiale, alors que les émissions reportées concernent la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée.</p> <p>Ces points de données sont mesurés en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Ils couvrent l'ensemble du spectre des émissions de GES et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes, pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zéro Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés. Un objectif intermédiaire global a été fixé, il couvre 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030 par rapport à 2019. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie. Cet objectif s'applique à l'intensité des émissions de niveau 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Émissions de GES de niveau 2 - Tonnes d'équivalent CO2	246,477.37	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le niveau 2 comprend les émissions indirectes de GES des entreprises (en tonnes d'équivalent CO2) provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit. Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 2 divisées par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les données relatives aux émissions de GES de niveau 2 sont principalement basées sur les publications des entreprises ou, en l'absence de données reportées par les entreprises, d'estimations faites par S&P Trucost. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des investissements, celle-ci peut parfois être incomplète car les sociétés ne reportent pas toujours leurs émissions et il ne serait pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre limite dans la couverture des données peut résulter d'investissements réalisés au niveau de la filiale, alors que les émissions reportées concernent la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée.</p> <p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés. L'initiative a fixé un objectif intermédiaire mondial couvrant 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030, par rapport à 2019. La contribution de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie. Cet objectif s'applique à l'intensité des émissions de niveau 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
	Émissions de GES de niveau 3 - Tonnes d'équivalent CO2	1,563,444.05	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Les émissions de GES de niveau 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les niveaux 1 et 2 générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de niveau 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. S&P Trucost prend en compte toutes les</p>	<p>Nous avons inclus un chiffre pour les émissions de niveau 3, malgré nos réserves concernant la fiabilité des données. L'objectif intermédiaire de l'initiative Net Zero Asset Managers de HSBC Asset Management porte sur l'intensité des émissions de niveau 1 et 2, dans la mesure où nous pensons que les émissions de niveau 1 et 2 de toutes les sociétés cotées représentent la majeure partie des émissions de niveau 3 de ces sociétés. Pour soutenir cet objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés,</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				<p>catégories d'émissions de GES - niveau 3 (en amont et en aval), comme indiqué dans la norme de comptabilisation et de déclaration de la chaîne de valeur de l'entreprise du protocole des GES.</p> <p>Dans le cadre de la réglementation SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de niveau 3 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : les émissions de carbone de niveau 1 et 2 sont plus directement contrôlées par les sociétés dans lesquelles nous investissons, tandis que les estimations de niveau 3 sont plus une estimation de l'interaction d'une société et des émissions de GES des parties prenantes en aval et en amont qui en résultent. En raison du manque d'informations communiquées, il est très difficile d'estimer et de quantifier les émissions de niveau 3 d'une entreprise.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE//OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
	Émissions totales de GES - Tonnes d'équivalent CO2	2,823,519.69	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Le total des émissions de GES correspond à la somme des émissions absolues de GES (niveau 1, 2 et 3) divisée par la valeur d'entreprise, multiplié par l'investissement. Les émissions de GES sont principalement basées sur les informations communiquées par les entreprises ou, en l'absence de données reportées par les entreprises, sur des estimations faites par S&P Trucost. Dans le cadre du règlement SFDR, le total des émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) fait référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions de GES. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet.</p> <p>Limite des données : absence de couverture des émissions de GES - niveau 3 et au sein de certaines classes d'actifs de niche (notamment les émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents). Cette absence de données résulte de données non déclarées par les entreprises et du fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p>	<p>Nous pensons que l'engagement de HSBC Asset Management en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers et l'objectif intermédiaire mondial guideront notre démarche de réduction des émissions. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE//OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				<p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - Tonnes de CO2 par million d'euros (valeur d'entreprise)	71.60	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.38% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Ce PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (niveau 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements.</p> <p>Limite des données : les données sur les émissions de carbone (niveau 1, 2 et 3) sont principalement basées sur les informations communiquées par la société, ou sur les estimations de S&P Trucost en l'absence de données reportées par la société. Il convient de noter le faible taux de couverture des émissions de carbone de niveau 3 et au sein de certaines classes d'actifs de niche (notamment les émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents). Cette absence de données résulte de données non déclarées par les entreprises et du fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p> <p>L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>L'objectif intermédiaire de réduction des émissions d'ici 2030 de HSBC Asset Management et l'ambition net zero d'ici 2050 permettront de réduire considérablement notre empreinte carbone. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - Tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	245.57	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 52.01% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>L'intensité des émissions de GES mesure la quantité d'émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires d'un émetteur. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, grâce au calcul de ses émissions de GES par rapport à son impact économique.</p> <p>Limite des données : l'intensité des émissions de GES est principalement basée sur les informations communiquées par les entreprises en matière d'émissions de GES (niveau 1, 2 et 3) ou, en l'absence de données reportées par l'entreprise, sur des estimations faites</p>	<p>L'objectif intermédiaire mondial de HSBC Asset Management d'ici 2030 de réduire de 58 % l'intensité des émissions couvre nos investissements dans des actions cotées et des titres obligataires d'entreprises. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HSBC Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition pour les émetteurs exposés aux</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				<p>par S&P Trucost. Le faible niveau de couverture du niveau 3 et de classes d'actifs de niche (émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans certains pays émergents) est dû aux entreprises qui ne reportent pas d'émissions et au fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non reportées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche.</p> <p>Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement de CO2. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	<p>combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.02%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 52.09% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Pour ce PAI, la sélection des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble des entreprises impliquées dans le secteur des combustibles fossiles, déterminé par l'analyse de leurs revenus. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Ce PAI prend en considération l'implication significative des entreprises dans le secteur des combustibles fossiles, c'est-à-dire lorsque plus de 10% de leur revenu est généré par les combustibles fossiles. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	<p>Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera enregistrée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui vont réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement par le biais de plans de transition concrets plutôt que des ventes de titres d'entreprises au sein du secteur. Les engagements net zero de HSBC Asset Management impliqueront également des ventes de titres de sociétés qui ne mettent pas en place de plans de transition concrets. La politique mondiale relative au charbon thermique vise à éliminer progressivement l'exposition au charbon thermique de nos portefeuilles gérés activement d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour tous les autres marchés. Au cours de cette année 2023, nous prévoyons de publier notre politique relative à nos investissements dans le pétrole et le gaz.</p>
5a. Part de consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement s qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à	57.30%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 19.53% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou sur la base des informations fournies par la société sur la consommation totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	<p>Outre l'engagement des entreprises sur des plans de transition concrets pour les entreprises dépendantes de sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des opportunités d'investissement dans des sources d'énergie renouvelable. Les deux types d'investissement seront nécessaires pour respecter les engagements net zero de HSBC Asset Management.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie			Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir.	
5b. Part de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	61.81%	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 2.36% Fournisseur de données : Bloomberg	Voir ci-dessus
				Ce PAI représente le pourcentage de la production d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. La production totale d'énergie à partir d'énergies renouvelables comprend l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse, les déchets et tous les autres types d'énergie renouvelable en gigawatt heures (GWh). Le calcul de la part de production est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou sur la base des informations fournies par la société sur la production totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.	
				Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir. Il convient de noter que ces données ne sont disponibles que pour le secteur des services à la collectivité (Utilities).	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	0.16	NA	Éligibilité = 59.20% Couverture = 21.16% Fournisseur de données : Bloomberg, S&P Trucost	Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de HSBC Asset Management nécessitent de se concentrer sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. Nous nous engageons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de notre engagement.
				Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique selon la nomenclature NACE des activités. La nomenclature des activités économiques (NACE) est la classification statistique européenne des activités économiques.	
				Limite des données : même si l'univers d'entreprises couvertes est vaste, seule une faible proportion de ces sociétés communique sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir.	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4.14%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 40.49% Fournisseur de données : Iceberg Data Lab</p> <p>Nous utilisons une estimation de la « part des investissements effectués dans les sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones » en raison de la difficulté à établir une cartographie des sociétés bénéficiaires d'investissements ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Une évaluation des activités des entreprises situées dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité nécessiterait une approche dans l'espace qui n'est pas encore divulguée par les entreprises et mise à la disposition des investisseurs. Dans ce contexte, nous utilisons une estimation pour évaluer les impacts les plus importants des entreprises sur la biodiversité. Nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab, qui évalue tous les impacts importants sur la biodiversité, calculée et étayée par des méthodologies scientifiques robustes (fonctions de dommage, facteurs de pression), et traduite en un indicateur d'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui reflète l'empreinte de biodiversité annuelle d'une entreprise, exprimée en MSA.km². L'« abondance moyenne des espèces » (MSA) est une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Un score CBF est dérivé de l'indicateur CBF et reflète la performance relative d'un émetteur par rapport à ses pairs dans un secteur ou un sous-secteur donné. Ce score, sur une échelle allant de 1 (meilleur ou impact le plus faible sur la biodiversité) à 6 (pire ou plus grand impact sur la biodiversité), est utilisé pour effectuer un filtrage pour l'analyse de portefeuille et permet de comparer les résultats à ceux des pairs du même secteur. Dans le cadre du PAI n°7, nous utilisons et reportons le pourcentage d'investissements dans les sociétés en portefeuille dont le score CBF est égal à 6.</p> <p>Limite des données : Il existe des barrières méthodologiques et des limites à la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF), la plus importante étant qu'elle couvre la biodiversité terrestre et seulement en partie la biodiversité marine. En outre, certains facteurs de pression tels que les espèces invasives ne sont pas encore modélisés en raison de l'absence de modèles solides, mais seront développés au fil du temps. Il est important de noter qu'à ce jour, seule une faible proportion des entreprises communique sur les indicateurs ou les informations demandés par le PAI n°7, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette proportion augmente à l'avenir, car certaines sociétés s'intéressent de plus en plus à la comptabilisation du capital naturel pour atténuer leurs impacts et mesurer leurs risques.</p> <p>Compte tenu des estimations faites et des limites des données, l'indicateur utilisé est considéré comme partiellement conforme à la définition réglementaire.</p>	HSBC Asset Management s'est engagé à travailler à la protection et à la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'engagement Finance for Biodiversity Pledge. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur l'évaluation des méthodologies, impacts et objectifs, l'engagement avec les entreprises pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité, l'évaluation de l'impact de nos investissements, la définition d'objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité, et reporter chaque année sur ces activités. Comme nous l'avons expliqué dans le plan d'engagement actionnarial applicable à toutes les entités du groupe et dans nos politiques de vote mondiales et européennes, en 2022, nous avons continué à collaborer avec les entreprises concernant les impacts sur la biodiversité et avons inclus dans nos critères de vote les impacts négatifs sur la biodiversité.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires	0.00	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 2.77% Fournisseur de données : Bloomberg</p>	La consommation et la quantité de rejets dans l'eau font partie des facteurs inclus dans les données ESG des fournisseurs de données. Nous prévoyons d'inclure ces données, lorsqu'elles

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
	d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée - Milliers de tonnes par million d'euros investis			<p>Nous prenons en compte la quantité de rejets dans l'eau qui influence la qualité biophysique ou chimique de l'eau, en milliers de tonnes par million d'euros investis. Les rejets dans l'eau sont mesurés en tonnes de polluants. Les polluants suivants sont pris en compte dans le cadre de cette mesure : émissions directes de nitrates, émissions directes de phosphate, émissions directes de pesticides, émissions directes de substances prioritaires (c'est-à-dire les métaux lourds, les charges de paramètres polluants organiques tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO), les composés d'azote et de phosphore, les sels solubles et les solides en suspension). La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet. Cet indicateur est conforme à la définition réglementaire du PAI compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limite des données : au moins au début, nous pouvons nous attendre à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports.</p>	<p>sont pertinentes dans notre processus d'investissement.</p>	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0.00	NA	<p>Éligibilité = 59,20% Couverture = 20,94% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les données incluent les déchets dangereux et radioactifs reportés par les entreprises. La valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) en millions d'euros, est fournie par FactSet. Nous considérons cet indicateur comme conforme à la définition réglementaire du PAI, compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limite des données : au moins au début, nous pouvons nous attendre à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports.</p>	<p>Nous avons évalué la disponibilité des données des fournisseurs de données sur les déchets nocifs pour les inclure dans nos outils de données ESG. Nous prévoyons d'inclure ces données, lorsqu'elles sont pertinentes dans notre processus d'investissement.</p>

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de	0.25%	NA	<p>Éligibilité = 59,20% Couverture = 56,32% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE par les entreprises, afin que les entreprises qui enfreignent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies soient prises en compte dans le cadre de ce PAI. En revanche, les sociétés figurant sur la liste interne de surveillance font l'objet d'une surveillance étroite, mais ne sont pas considérées comme ouvertement en violation des principes qui sont selon nous requis par la réglementation. Compte tenu de la portée des principes et normes couverts, l'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Nous faisons appel à un fournisseur de données pour identifier les violations présumées par les émetteurs des principes du Pacte mondial des Nations unies et des autres normes internationales. Une due diligence renforcée est mise en œuvre lorsque ces émetteurs sont détenus dans des stratégies d'investissement actives, ce qui entraîne dans certains cas des exclusions ou nous conduit à ne pas renforcer les investissements sur ces émetteurs.</p>
--	--	--	-------	----	--	---

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			Limite des données : nous ne pouvons pas toujours garantir l'exactitude, l'actualisation ou l'exhaustivité des données fournies par le fournisseur. Si nécessaire, nous vérifions l'exactitude des violations présumées avant de prendre une décision. Lorsque HSBC Asset Management n'est pas d'accord avec les évaluations du fournisseur, ses recherches et ses conclusions sont ajoutés aux filtres d'exclusion appliqués.	Nous avons ajouté à nos politiques de vote des considérations relatives aux droits de l'homme, avec des votes contre les administrateurs en cas de violations présumées des normes relatives aux droits de l'homme. Nous votons par ailleurs généralement en faveur des résolutions qui visent à demander aux sociétés de reporter sur les questions relatives aux droits de l'homme.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés bénéficiaires d'investissement s et qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.75%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 35.07% Fournisseur de données : MSCI ESG Research</p> <p>L'objectif de ce PAI est de recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes des entreprises et des efforts de diligence raisonnable visant à surveiller la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il évalue notamment l'existence au sein de l'entreprise de politiques et directives internes disponibles et les initiatives visant à aligner les activités sur les principes du PMNU.</p> <p>Nous avons choisi d'évaluer au moins un de ces 3 différents points de données : politique relative aux droits de l'homme, signature du Pacte mondial des Nations unies et politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption afin d'évaluer si une entreprise a mis en place des processus pour surveiller l'adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. MSCI ESG Research fournit un indicateur relatif à la « Signature du Pacte mondial des Nations unies », car les entreprises signataires doivent fournir annuellement des informations sur la mise en œuvre de la politique.</p> <p>Limite des données : pour ce PAI, les entreprises ne reportent que lorsqu'elles ont démontré le niveau d'engagement le plus fort dans les domaines sous revue : droits de l'homme, Pacte mondial des Nations unies, procédures de lutte contre la corruption et les actes de corruption.</p> <p>Il est important de noter que les données actuelles utilisées pour évaluer ce PAI proviennent de MSCI ESG Research et sont datées de mars 2023. Nous avons décidé d'utiliser les données de mars 2023 au lieu de celles de décembre 2022, dans la mesure où il s'agit d'engagements annuels, déclarés par les entreprises dans leurs rapports annuels, déjà valables quelques mois plus tôt.</p>	Nous faisons appel à un fournisseur de données pour identifier l'absence de politique des émetteurs concernant le Pacte mondial des Nations unies et les autres normes internationales. La prise en compte des droits de l'homme a été ajoutée aux activités d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	25.72%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 13.13% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>L'écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements correspond à la différence exprimée entre les salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes, y compris au sein de la direction parmi les effectifs, indépendamment des spécificités ou de l'intitulé du poste. Il offre une vue globale pour évaluer l'éventuelle disparité salariale, puisqu'il tient compte de</p>	Nous votons en faveur des résolutions présentées aux assemblées appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont inclus dans les données ESG disponibles dans notre processus d'investissement. Ces données éclairent par ailleurs notre engagement auprès des entreprises et figurent dans le plan

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				<p>la répartition des employés dans tous les postes. L'analyse n'est pas impactée par les différences telles que la qualification et l'intitulé du poste, qui peuvent elles-mêmes résulter d'une discrimination. Elle peut révéler, par exemple, un déséquilibre dans la représentation des femmes occupant des postes de direction.</p> <p>Nous utilisons le pourcentage d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour le nombre total d'employés, y compris la direction de l'entreprise. Ce pourcentage représente l'écart de rémunération des femmes par rapport à celle de leurs homologues masculins. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Limite des données : seule une faible part des entreprises déclarent des données sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, et toutes ces déclarations ne sont pas sous la même forme, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette part augmente à l'avenir.</p>	<p>d'engagement applicable à toutes les entités du groupe. Nous encourageons la mesure et la transparence concernant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes afin d'améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion par le biais de l'engagement et de l'exercice des droits de vote.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38.55%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 57.02% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Pourcentage de femmes au conseil d'administration, tel que communiqué par la société. En Europe : lorsque la société dispose d'un conseil d'administration et d'un comité de direction, il s'agit du pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration. Ces données sont annualisées, sur la base de l'exercice considéré. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limite des données : en l'absence de données pertinentes, une estimation de la médiane du secteur a été prise en compte conformément à la méthodologie de HSBC Asset Management.</p>	<p>La mixité au sein des organes de gouvernance est une problématique importante dans notre engagement auprès des émetteurs, et nous nous engageons en faveur de la diversité au sein des équipes de direction, des cadres supérieurs et du conseil d'administration. Nous participons à des initiatives collaboratives encourageant la mixité au sein des conseils d'administration dans certains marchés clés. C'est un thème important lors des votes.</p>
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.00%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 59.20% Fournisseur de données : ISS ESG</p> <p>Nous nous appuyons sur ISS ESG pour écarter les entreprises pour lesquelles il existe de fortes suspicions d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques ou d'armes biologiques. En se basant sur la couverture de notre fournisseur de données concernant notre univers d'investissement, il est considéré que le taux de couverture est équivalent au taux d'éligibilité.</p> <p>Limite des données : l'implication dans certaines catégories d'armes telles que les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants et les fragments non détectables reste aux mieux incomplète. Mais il n'y a pas d'alternative pour le moment. Il convient de noter que les dossiers impliquant des armes chimiques et biologiques sont très inhabituels et ont tendance à concerner des entreprises publiques ou privées. Néanmoins, nous considérons cet indicateur comme conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Nous excluons des portefeuilles que nous gérons les titres émis par des sociétés impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes incluent : les mines antipersonnel, les armes biologiques, les lasers aveuglants, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables. Nos portefeuilles classifiés article 8 et article 9 SFDR excluent également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux.						
Environnementaux	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	141.67	NA	<p>Éligibilité = 23.95% Couverture = 18.96% Fournisseur de données : S&P Trucost</p> <p>Cet indicateur est mesuré comme le niveau d'émissions territoriales de GES (en kilotonnes, Kton) par unité de PIB (en millions d'euros, M€). Les données relatives au PIB des pays bénéficiaires des investissements proviennent du FMI (source publique), tandis que les émissions de carbone proviennent de S&P Trucost. Les intensités sont ensuite calculées sous la forme d'un simple ratio entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible.</p> <p>Limite des données : ce PAI est considéré comme partiellement conforme à la définition réglementaire car nous excluons « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie » (UTCATF) de la comptabilisation des émissions territoriales de GES compte tenu de l'incertitude des chiffres. L'UTCATF est une catégorie importante des émissions de GES en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le secteur de l'UTCATF couvre les émissions et l'élimination des gaz à effet de serre résultant de l'utilisation directe des terres par l'homme, du changement d'affectation des terres et des activités forestières. Le carbone est absorbé par les forêts et les prairies, tandis que les émissions de carbone se produisent sur les terres agricoles et naturelles existantes (par exemple, les prairies) qui sont transformées en terres agricoles ou en zones habitées.</p> <p>Il est important de noter que HSBC Asset Management a décidé de réduire à zéro les émissions de carbone pour certaines obligations vertes pour lesquelles le caractère vert a été établi et approuvé par un comité interne. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des levées de capitaux.</p>	Les émetteurs souverains font partie de l'ambition net zero de HSBC Asset Management d'ici 2050. Les données portant sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans les données ESG de nos fournisseurs que nous prenons en compte dans notre processus d'investissement. Au fil du temps, les équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams - VST) devraient évaluer dans quelle mesure ces données doivent être utilisées dans nos notations internes. Les VST sont transverses à toutes les classes d'actifs et regroupent les gestionnaires de portefeuille et les analystes disposant d'une expertise dans le secteur concerné.
Sociaux	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	1	NA	<p>Éligibilité = 23.95% Couverture = 23.94% Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, les crimes avec violence et les droits et la discrimination au travail. Sustainalytics retient les événements les plus controversés sur le plan social auxquels un pays fait face et qui sont interprétés comme susceptibles d'affecter la prospérité et le développement économique d'un pays ainsi que sa capacité à gérer sa richesse de manière efficace et durable. Au niveau des événements, l'impact global sur les parties prenantes et l'environnement est évalué en fonction des scores de sévérité des incidents ainsi que du risque pour le capital humain du pays. Les impacts d'un incident sont résumés dans un score de sévérité, qui mesure la profondeur (le degré d'impact), l'étendue (la portée de l'impact) et la durée (la durée probable) d'un incident. Nous considérons et donc ne reportons que sur les</p>	Nos fournisseurs de données ESG incluent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, ces données sont disponibles pour être intégrées dans notre processus d'investissement. Nous comptons renforcer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				événements les plus sévères (catégorie 5) qui constituent une violation de normes sociales dans l'esprit de la réglementation.	
				Nous considérons que cet indicateur est conforme à la définition réglementaire.	
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0.87%	NA	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers.

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité = 0 %	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	Éligibilité = 0 %	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Tableau 2 : Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE						
Environnementaux	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	47%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.04% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Les initiatives de réduction des émissions indiquent si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire ses émissions, telles que les émissions de GES, d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote ou d'autres polluants atmosphériques. Un « non » indique que l'entreprise n'a pas explicitement communiqué d'information sur de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapport de responsabilité sociale d'entreprise.</p> <p>Limite des données : à l'heure actuelle, seule une partie des entreprises s'est engagée en faveur d'initiatives de réduction des émissions de carbone, mais leur nombre devrait augmenter à l'avenir. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	<p>Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui vont réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement par le biais de plans de transition concrets plutôt que la vente de titres de ces entreprises. Les engagements net zero de HSBC Asset Management impliqueront également des ventes de titres au fil du temps de sociétés qui ne mettent pas en place de plans concrets de réduction des émissions de carbone.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Tableau 3 : Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ¹	Incidences [année n-1] ²	Explication ³	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE						
Sociaux	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	47.28%	NA	<p>Éligibilité = 59.20% Couverture = 48.11% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI se concentre sur les investissements dans des sociétés qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme en matière de droits de l'homme.</p> <p>Limite des données : à l'heure actuelle, seule une partie des entreprises publient des politiques en matière de droit de l'homme, mais leur nombre devrait augmenter à l'avenir. L'indicateur utilisé est conforme à la définition réglementaire. Bloomberg n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI.</p>	<p>Les violations potentielles des droits de l'homme font partie des problématiques surveillées par notre fournisseur de données qui identifie les violations présumées par les émetteurs du Pacte mondial des Nations unies et des autres normes internationales. Une due diligence renforcée est mise en œuvre lorsque ces émetteurs sont détenus dans des stratégies d'investissement actives. Nous nous engageons auprès des sociétés en portefeuille pour encourager le développement et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

3. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société. Nous visons donc à intégrer les questions importantes relatives à la durabilité dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les incidences négatives.

HSBC Asset Management soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies et a défini des politiques globales spécifiques sur les armes interdites, le changement climatique, la biodiversité et le charbon thermique en complément de sa politique globale d'investissement responsable, qui décrit plus en détail l'approche de HSBC Asset Management, notamment la manière dont les risques et les opportunités associés sont intégrés, ainsi que nos activités d'engagement et collaboratives.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et notre site Internet. Lorsqu'un produit prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur priorisation dépend des objectifs d'investissement durable ou des caractéristiques E et/ou S du produit.

Les politiques mondiales de HSBC Asset Management s'appliquent lorsque nous agissons en tant qu'acteur des marchés financiers (gestionnaire d'OPC ou de mandats). Elles ont été approuvées et sont revues régulièrement au sein de HSBC Asset Management par un forum mondial interne dédié au développement durable, qui comprend notre CEO mondial, notre CIO mondial, les responsables mondiaux des risques, juridiques, de la conformité, des ventes, de l'investissement responsable et du développement durable. Les politiques sont les suivantes : investissement responsable (janvier 2022), armes interdites (juin 2022), biodiversité (juin 2022), changement climatique (juin 2022) et charbon thermique (septembre 2022).

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques mondiales, supervisées par des comités mondiaux tels que les comités ESG de chacune des classes d'actifs et le comité d'investissement ESG. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données pour alimenter l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi nos fournisseurs de données, nous pouvons citer MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier en fonction des indicateurs et des régions. La résolution de cette problématique peut prendre du temps, car les exigences concernant la communication des données diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, un phénomène qui risque de perdurer. Nous nous appuyons également sur notre plateforme mondiale d'analystes en investissement et nos activités d'engagement pour l'évaluation des risques liés aux incidences négatives de nos investissements.

Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les principales incidences négatives, ces indicateurs reflètent les sources de données que nous utilisons dans nos processus d'investissement et/ou les données disponibles aux acteurs du marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture que nous considérons comme suffisamment large (voir le tableau ci-dessus pour le taux de couverture de chaque indicateur). Les données d'impact ne sont souvent pas disponibles de manière cohérente ou comparable, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de déclaration d'impact. Lorsque l'exposition aux investissements se fait par le biais

d'actifs cotés, les impacts sur les émissions seront inclus dans les données ci-dessus. Les futures expositions des portefeuilles seront de plus en plus soumises à l'évaluation des plans de transition pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'ambition net zéro de HSBC Asset Management.

M. Politique d'engagement.

Nous croyons fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement comme moyen pour encourager l'amélioration des pratiques des entreprises et nous nous engageons donc activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, nous pouvons appliquer des exclusions sélectives. Par ailleurs, nous nous engageons directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui nous préoccupent.

La politique d'engagement mondiale applicable à toutes les entités et notre politique d'engagement locale définissent notre approche et sont disponibles sur notre site Internet.

Nous nous engageons auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des émetteurs.

Nous utilisons les droits de vote pour récompenser le développement positif de l'entreprise et favoriser les changements de comportement, et nous demandons des comptes aux dirigeants d'entreprise qui ne répondent pas à nos attentes.

Nous nous appuyons sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer notre approche de l'engagement.

Nous disposons d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Un plan d'engagement mondial est publié chaque année, il détaille en outre notre approche concernant les domaines d'engagement et comprend un certain nombre d'indicateurs d'incidences négatives pris en considération dans notre engagement.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

N. Références aux normes internationales.

HSBC Asset Management s'engage à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croit en une action collaborative pour relever les défis du développement durable au niveau mondial.

La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fait référence aux normes internationales suivantes :

- Finance for Biodiversity Pledge
- Normes du travail de l'Organisation internationale du Travail
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Pacte mondial des Nations unies
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies
- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Accord de Paris sur le climat ; l'ambition de HSBC Asset Management, par le biais de son engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, vise un objectif à 1,5 degrés tel que défini dans l'Accord de Paris ; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre présentés dans le tableau ci-dessus sont ceux qui sont utilisés pour mesurer l'alignement à cet objectif. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données ESG, ces données sont également utilisées pour l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi ces fournisseurs, citons MSCI ESG Research, ISS ESG, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. La couverture et la transparence des données peuvent être limitées, nous cherchons à développer nos propres évaluations.

Aujourd'hui, nous ne réalisons pas d'évaluation du risque sur différents scénarii climatiques.

Cependant, nous développons notre capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la climate VaR de MSCI. Et au cours de la prochaine année, nous prévoyons d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans nos processus d'investissement.

Le modèle de Climate VaR de MSCI estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs de chaque entreprise jusqu'en 2050 - en utilisant des modèles de coûts et d'opportunités de transition jusqu'en 2100 - en utilisant des modèles de coûts de risques physiques pour des scénarios climatiques pertinents.

D'autres indicateurs utilisés pour tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui mesurent le respect ou l'alignement sur les normes internationales listées ci-dessus sont les impacts sur la biodiversité et les violations potentielles des droits de l'homme.

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le tableau ci-dessus.

..... III. Annexe

Annexe - Initiatives de place auxquelles HSBC Asset Management ou HSBC Global Asset Management (France) participent.

A noter les informations présentes ci-dessous sur les initiatives présentent la démarche générale globale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que l'entité juridique de la gestion d'actifs en France, nommée HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation et applique les politiques globales présentées, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Biodiversité

- La Fondation Finance for Biodiversity a été créée en mars 2021. L'objectif est de contribuer à un appel à l'action et à la collaboration entre les institutions financières via des groupes de travail, en tant qu'organe de liaison pour les signataires contributeurs et les organisations partenaires.
- Finance for Biodiversity Pledge : Initiative lancée par un groupe de 26 institutions financières faisant appel aux leaders mondiaux et s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités de financement et d'investissements
- Initiative des investisseurs sur la résistance aux antimicrobiens : Coalition entre l'Access to Medicine Foundation, l'initiative FAIRR, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies et le ministère britannique de la santé et des affaires sociales pour renforcer les efforts des investisseurs dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à l'échelle mondiale.
- Sustainable Markets Initiative : Terra Carta : Initiative qui vise à réconcilier l'humain et la planète en redonnant sa valeur et ses droits fondamentaux à la Nature et en cherchant à produire un impact durable et un héritage tangible
- Task force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD) : Le Groupe d'experts sur la communication financière liée à la nature (TNFD) est une nouvelle initiative mondiale conduite à l'échelle du marché et qui vise à fournir aux entreprises et aux établissements financiers une image complète des risques et opportunités qui les entourent sur le plan environnemental. Le TNFD prévoit de mettre au point pour les entreprises un cadre de reporting et d'action concernant l'évolution des risques liés à la nature, sur le modèle réussi du Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD). HSBC s'est porté volontaire pour être membre fondateur et compter parmi les parties prenantes. Ses demandes sont actuellement à l'étude par le TNFD. L'adhésion n'impose pas d'obligation de transparence pour l'instant.
- Le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI - IBPC) : Le CIBI est composé d'acteurs de l'urbanisme, de l'écologie, de la construction et de l'immobilier. Son objectif est de promouvoir la biodiversité urbaine et la relation homme-nature dans des secteurs comme l'immobilier, la construction et l'urbanisme, mais aussi d'œuvrer en faveur de la nature vivante au sein des quartiers. Le CIBI promeut les meilleures pratiques en termes de biodiversité urbaine lors des phases de planification, de développement, de maintenance, d'occupation et de rénovation du cycle immobilier.
- Blue Carbon Initiative - Coalition et Engagement « Blue Carbon » : L'initiative Blue Carbon est un programme mondial visant à atténuer les effets du changement climatique par la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle axe actuellement ses travaux sur les mangroves, les marais intertidaux et les herbiers marins. L'initiative Blue Carbon réunit des gouvernements, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des communautés locales du monde entier. L'initiative est coordonnée par Conservation International (CI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO). Nous travaillons sur cette initiative avec HSBC et CAM (Climate Asset Management) Club B4B+ : Club B4B+ poursuit une approche collaborative et participative. Pour créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, Club B4B+ propose de cocréer et

d'expérimenter à l'aide du Score mondial de biodiversité, en étroite collaboration avec ses membres. Pour ce faire, ses activités s'articulent autour de deux groupes de travail intégrant toute la chaîne de valeur.

- FAIRR : Spécialisé dans les risques ESG dans le secteur alimentaire mondial, FAIRR est le réseau d'investisseurs qui se développe le plus rapidement au monde. Grâce à son adhésion, HSBC a accès à des recherches menées par les entreprises sur la biodiversité et la nature.

Climat

- CDP : Auparavant appelé Carbon Disclosure Project, le CDP a été créé pour promouvoir la transparence des entreprises en matière de changement climatique, de déforestation et de sécurité de l'eau, en les encourageant à répondre à l'enquête annuelle CDP.
- Climate Action 100+ : Initiative collaborative de plusieurs investisseurs alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Créée par des investisseurs pour des investisseurs, elle vise à garantir que les 100 plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Engagement avec les entreprises pour qu'elles améliorent leur gouvernance, qu'elles réduisent leurs émissions de CO2 et qu'elles renforcent leur communication financière liée au climat.
- FAST-Infra : La plateforme FAST-Infra a remporté le prix « Institution financière et d'investissement la plus visionnaire en matière de technologies propres », après avoir été nominée dans la catégorie « Entreprises visionnaires de l'année en matière de technologies propres ». Ce prix a été annoncé lors du 5ème forum annuel de leadership du CBC, intitulé « Leading Together The CleanTech Decade ! », un événement qui a rassemblé plus de 150 dirigeants reconnus des secteurs du solaire et des technologies propres avec de grands responsables du secteur financier et de la communauté des investisseurs, des représentants de grandes entreprises, de groupes énergétiques et des services aux collectivités, ainsi que des décideurs politiques du monde entier.
- Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) : Groupement européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique. L'IIGCC a pour mission d'assister la communauté d'investissement afin de lui permettre de réaliser des progrès réels et significatifs vers un avenir résistant et neutre en carbone avant 2030.
- Montréal Carbon Pledge : Soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI), cette initiative volontaire incite chaque année les investisseurs-signataires à mesurer et à rendre compte publiquement de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.
- Net Zero Asset Managers (NZAM) : L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre nettes. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émission nette en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.
- One Planet Asset Manager Initiative : L'initiative « One Planet Asset Manager » a été lancée par huit sociétés de gestion d'actifs, réunies afin d'améliorer la compréhension des conséquences des risques et des opportunités liés au climat dans les portefeuilles financiers à long terme, au travers du partage de pratiques d'investissement. Elle épaulé le groupe de travail « One Planet Sovereign Wealth Fund », composé de six fonds souverains œuvrant à la mise en place du cadre instauré par l'initiative.
- Transition Pathway Initiative : Transition Pathway Initiative (TPI) est un projet mondial proposé par des investisseurs institutionnels, qui œuvrent à évaluer le degré de préparation des entreprises pour la transition vers une économie neutre en carbone.

Diversité, Equité & Inclusion

- BCTI : Initiative qui vise à placer la lutte contre les inégalités et la création d'une prospérité partagée pour tous au cœur de l'agenda des entreprises pour une croissance durable.

- Change the Race Ratio : Change the Race Ratio œuvre en faveur du changement, en commençant par la fixation d'objectifs pour une diversité raciale et ethnique accrue au sein des conseils d'administration, des Comités exécutifs et au niveau inférieur aux Comités exécutifs. Parallèlement, nous nous engageons à publier ces objectifs et les progrès accomplis, et à insuffler une culture propice à la diversité.

LGBT Great Charter : LGBT Great est une communauté de membres LGBT+ dans le secteur des services financiers. L'organisation cherche à jeter une lumière nouvelle sur cette communauté, à mettre en œuvre des initiatives de visibilité et de sensibilisation et à donner aux personnes et aux organisations les moyens de se développer. En adhérant à la Charte LGBT Great, les membres signataires s'engagent à travailler ensemble pour que le monde des entreprises soit plus équitable et plus inclusif, grâce à des politiques et des procédures concrètes mises en œuvre dans une démarche claire et pragmatique. Engagement à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion des personnes LGBT+ en ouvrant la voie à une représentation accrue des talents LGBT+ dans le secteur des services financiers d'ici 2030.

Social

- Le « Just Transition Finance Challenge » de l'Impact Investing Institute : L'Impact Investing Institute lance un « Concours de financement de la transition juste » en partenariat avec la City of London Corporation. L'objectif est de mobiliser des investissements pour contribuer à une transition vers la neutralité carbone qui soit inclusive et socialement bénéfique - qualifiée de « transition juste » - au Royaume-Uni et dans d'autres pays développés et émergents.
- Ce Challenge permettra d'accompagner et de récompenser, via un label « Transition juste », les sociétés de gestion et les propriétaires d'actifs qui jouent les premiers rôles sur le marché du financement de la Transition juste, notamment les sociétés de gestion créant des produits intégrant les critères de la Transition juste, et les propriétaires d'actifs dont les investissements sont alignés sur la Transition juste.
- Principes des Nations unies pour l'investissement responsable - Advance Human Rights Initiative : PRI Advance est une nouvelle initiative en matière d'engagement actionnarial (stewardship) permettant aux investisseurs institutionnels d'agir collectivement en matière de droits de l'Homme et sur les questions sociales. Cette initiative est pilotée par les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Gouvernance

- Centre for Corporate Governance de l'Institute of Directors : Le Centre IoD pour la gouvernance d'entreprise est une nouvelle initiative qui s'intéresse au mode de gestion actuel et potentiel des entreprises. Cet organe commandera et pilotera des recherches sur les questions urgentes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration depuis la fin de la pandémie de coronavirus. Les premiers domaines étudiés seront la durabilité, la faisabilité d'une gouvernance pilotée par les parties prenantes et les conséquences des nouvelles technologies comme l'IA sur le mode de fonctionnement des conseils d'administration.
- International Corporate Governance Network (ICGN) : Organisation pilotée par des investisseurs qui promeut les bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'engagement actionnarial auprès de ses investisseurs-signataires, contribuant ainsi à la croissance d'économies durables dans le monde entier.

Multithématique

- Association Française de Gestion (AFG) Corporate Governance Commission & Association Française de Gestion (AFG) SRI Commission : Organe professionnel représentant le secteur de la gestion d'actifs.
- Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM) : L'ASPIM est l'association française des sociétés d'investissement immobilier. Elle promeut, représente et défend les intérêts de ses membres, gestionnaires de fonds immobiliers alternatifs (SCPI, OPCI et autres FIA investis dans l'immobilier). Les membres de l'ASPIM ont adopté la « Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en immobilier ».

- Chair FDIR : Initiative de recherche dédiée à l'investissement responsable et à la finance durable. Ses travaux ont notamment contribué à la création de nouveaux modèles de valorisation prenant en considération les conséquences à long terme des attitudes des entreprises sur les plans environnemental et social.
- European Fund and Asset Management Association (EFAMA) : Le groupe de travail « Chaîne de valeur » travaille aux questions relatives à l'approvisionnement et à l'empreinte directe des sites et processus de production
- FIR & EUROSIF : L'objectif d'Eurosif est le suivant :
 - Défendre les meilleures pratiques en matière d'ISR pour le compte de ses membres.
 - Peser en faveur de réglementations et de législations européennes qui viennent appuyer le développement de l'ISR.
 - Soutenir ses membres dans le développement de leur activité d'ISR
 - Promouvoir la réflexion et la collaboration entre les institutions financières européennes.
 - Être une source de recherche et d'analyse sur l'évolution et les tendances du marché de l'ISR en Europe.
 - Sensibiliser les marchés financiers européens à l'ISR et en accroître la demande.
- ICMA (International Capital Markets Association) : La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette, qui sont essentiels au financement d'une croissance économique et d'un développement durable.
- Impact Investing Institute : En janvier, 2021 HSBC Asset Management a rejoint l'Impact Investing Institute. Nicolas Moreau siège à son conseil d'administration.
- L'Observatoire de l'immobilier durable (OID) : Espace d'échange indépendant du secteur immobilier tertiaire sur le développement durable et l'innovation. Créée en 2012, il vise à favoriser la performance environnementale, sociale et sociétale de l'immobilier français et à valoriser toutes les démarches qui y contribuent
- Sustainable Stock Exchange (SSE) Consultative Group : Lancée par les Nations unies, l'initiative SSE est un partenariat entre l'ONU, des organisations soutenues par l'ONU, des Bourses et plateformes d'instruments dérivés, des investisseurs, des entreprises, des régulateurs et des gouvernements. Les Bourses partenaires y jouent un rôle de premier plan, en aidant à déterminer une orientation stratégique et à délimiter le périmètre de flux de travail spécifiques. UN Principles for Responsible Investing (UNPRI) : Réseau international d'investisseurs créé en 2006 et soutenu par les Nations unies. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.
- Workforce Disclosure Initiative : Initiative qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions liées à la main d'œuvre. Elle propose aux entreprises et aux investisseurs des données détaillées comparables, contribuant à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble du monde.
- World Benchmarking Alliance : Les membres de la WBA représentent des organisations qui travaillent aux niveaux mondial, régional et local pour déterminer les contributions du secteur privé à la réalisation des ODD. Faisant écho au véritable esprit de l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs -, les membres s'engagent à respecter la mission, l'ambition et les valeurs de la WBA et croient au pouvoir des référentiels et des partenariats intersectoriels pour contribuer aux progrès constants dans la réalisation des ODD.

